VILLE DE BALMA

Séance du Conseil Municipal

en date du jeudi 16 mars 2017 – 20 H

- Date de la convocation _____**10 mars 2017**
- Lieu de la réunion_____**Hôtel de Ville**
- Président_____**Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
- Secrétaire de séance_____**Monsieur Fabien LEMAGNER**

Étaient présents(es) :

1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS
2. Madame Sophie LAMANT
3. Monsieur Michel BASELGA
4. Madame Véronique VANTIN
5. Madame Valérie FLORENT
6. Monsieur Pierre-André POIRIER
7. Madame Fabienne DARBIN-LANGE
8. Monsieur Marc VERNEY
9. Madame Anne MASSOL
10. Monsieur François GINESTE
11. Monsieur Fabien LEMAGNER
12. Monsieur Olivier GOURICHON
13. Monsieur Stephan LA ROCCA
14. Monsieur Bernard GODARD
15. Madame Lydie LENOBLE
16. Madame Marguerite BATUT
17. Madame Corine RIBA
18. Monsieur Jean AIPAR
19. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI
20. Madame Myriam ADDI-DUPUY
21. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
22. Madame Christine BARBIER
23. Monsieur Jean-Pierre LORRÉ
24. Madame Mathilde PRÉVEL
25. Monsieur Charles NIETO
26. Madame Sylvie BAHUREL
27. Monsieur Jean-François ROBIC
28. Madame Brigitte RUFIÉ

Étaient excusés(es) :

1. Monsieur Henri VIDAL	Procuration à Monsieur Olivier GOURICHON
2. Madame Virginie NOWAK	Procuration à Monsieur Pierre-André POIRIER
3. Madame Corinne RIGOLE	Procuration à Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
4. Madame Florence DUTERNE	Procuration à Madame Myriam ADDI-DUPUY
5. Monsieur Laurent MÉRIC	Procuration à Monsieur Jean-François ROBIC

- Arrivée de Madame Valérie FLORENT durant la présentation du point 3 (pas de procuration avant son arrivée)
- Arrivée de Madame Fabienne DARBIN-LANGE durant la présentation du point 11 (procuration à Monsieur Marc VERNEY avant son arrivée)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bonsoir à tous et à toutes. Bienvenue pour assister à cette séance du Conseil Municipal de la Ville de Balma. Je déclare la séance ouverte. Je propose à Monsieur LEMAGNER de bien vouloir être notre secrétaire de séance si personne ne s'y oppose.

Fabien LEMAGNER
C'est avec plaisir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous cède la parole pour procéder à l'appel nominal, je vous prie.

- ***Appel effectué par Monsieur LEMAGNER***.

Je vais céder tout de suite la parole à Madame LAMANT pour la petite enfance.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

1. Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique (PSU) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville de BALMA

Sophie LAMANT
Il s'agit du renouvellement de la convention d'objectifs avec la CAF qui s'est engagée à poursuivre le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et à réduire les inégalités territoriales et sociales. La CAF propose donc le renouvellement de ladite convention. Ce document définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique qui couvre 33 % du coût de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour la période 2017-2020 entre la Ville de Balma et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne.
Ce point a été vu en commission.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie. Je mets donc aux voix la délibération. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

2. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : renforcement de l'éclairage des terrains de tennis extérieurs 1 et 2

Michel BASELGA
Suite à la demande de la commune du 23 décembre 2016 concernant le renforcement de l'éclairage des terrains de tennis extérieurs n° 1 et 2, le SDEHG a réalisé l'étude d'ajout d'un projecteur supplémentaire de 1000W sur les 2 mâts situés dans le centre des deux courts. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) : 1 516 €
- Part SDEHG : 3 500 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 4 609 €
- Soit un total de 9 625 €.

Cela a été fait à la demande du Club, car il y avait des zones d'ombre et car ce n'était pas toujours conforme. Comme nous avions tout refait, nous en avons profité de conforter ces deux courts avec deux projecteurs supplémentaires.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur BASELGA. Des questions ? Je vous remercie. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.
Monsieur BASELGA rapporte la délibération du point 3.

3. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue du Maréchal de Pérignon

Michel BASELGA
Je voulais simplement dire qu'actuellement un très gros effort est fait de la part de la commune pour la modification de l'éclairage public. Vous savez que nous sommes en sodium haute pression 100 watts, et même davantage en puissance, avec 60 % de notre effectif « lampadaires » en très mauvais état et consommant énormément. Il faut donc le rénover. C'est le SDEHG en coopération avec la collectivité qui fait ce travail régulièrement. Nous sommes appelés encore à en revoir d'autres. Suite à la demande de la commune du 23.12.2016 concernant la rénovation de l'éclairage public, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : dépose des 18 ensembles d'éclairage public de type bulles existants (12 en 70 W SHP et 6 en 100 W SHP) ; fourniture et pose de 18 ensembles de type décoratifs résidentiels équipés de lanternes à Leds (puissance comprise entre 30W et 40W), module bi-puissance, corps en aluminium, vasque plate en verre trempé, IP 66, température de couleur 3000° K, fixée sur un nuit en acier galvanisé, hauteur de feu environ, le tout avec teinte RAL 9010 (blanc). La lanterne devra être éligible au certificat d'économie d'énergie de catégorie 1 et garantie intégralement durant 10 ans. En clair, c'est maintenu par le SDEHG durant 10 ans. Les leds ont une durée de vie très longue. La TVA (récupérée par le SDEHG) est de 8 661 €. La part SDEHG est de 32 000 €. La part restant à la charge de la commune est de 14 339 €. C'est une estimation car nous attendons la réalisation. Le total est de 55 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie pour ces informations complètes. Des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Dans le cadre de sa délégation, c'est Madame BATUT qui rapporte la prochaine délibération.

ACTION SOCIALE, SOLIDARITÉS, LOGEMENTS, SENIORS ET HANDICAP

4. Création d'un nouveau service « Excursions et animations Seniors » et adoption de son règlement intérieur de fonctionnement

Marguerite BATUT
Chaque année, dans le cadre de sa politique d'animation à destination des seniors, la ville de Balma propose différentes activités destinées à créer du lien social et rompre l'isolement. Cette année, la ville souhaite la mise en place d'un nouveau service d'excursions journalières à vocation essentiellement culturelle. Ce service payant s'adressera en priorité aux Balmanais âgés de plus de 60 ans. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre en place cette nouvelle animation à destination

des Seniors et d'adopter son règlement intérieur de fonctionnement tel qu'annexé à la présente délibération. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à créer ce nouveau service intitulé « Excursions Seniors» et d'en adopter son règlement intérieur de fonctionnement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame BATUT. Avez-vous des questions ou des remarques concernant ce règlement intérieur. Non. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

Toujours dans le cadre de ces excursions, je propose à Madame BATUT de nous présenter le programme et les tarifs.

5. Adoption des tarifs « Excursions et animations Seniors » pour l'année 2017

Marguerite BATUT
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs pour les animations et excursions proposées par la ville aux Seniors pour l'année 2017 :

Tarifs excursions seniors		
Date	**Destination**	**Tarif unique par personne** (€)
27.04.17	Penne d'Agenais	40 €
22.06.17	Giroussens	49 €
27.07.17	Collonges la Rouge	52 €
27.08.17	Luchon	57 €
21.09.17	Collioure	55 €
16.12.17	Montgaillard - ferme Lafitte	55 €

Tarifs animations seniors		
Date & lieu	**Thème**	**Tarif unique par personne** (€)
27.05.17 Auditorium	Spectacle fêtes des mères	10 €
23.11.17 Salle polyvalente	Repas italien dansant	38 €

Il convient d'approuver ces tarifs pour l'année 2017.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame BATUT. Avez-vous des questions ou remarques concernant ces voyages auxquelles Madame BATUT répondra ? Car c'est elle qui a préparé toutes ces destinations et je veux très sincèrement la remercier pour le travail qu'elle a fait. Je précise qu'au point 3 est arrivée Madame FLORENT.
Madame BAHUREL ?

Sylvie BAHUREL
Concernant les prix, nous souhaitions savoir si dans le prix le déjeuner est compris ?

Marguerite BATUT
Oui. Il est également compris un guide conférencier.

Sylvie BAHUREL
D'accord. Le tarif est par personne et y aura-t-il un tarif en fonction des revenus des foyers ?

Marguerite BATUT
Non, c'est un tarif unique.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous notez dans le tableau par rapport à la délibération envoyée une erreur matérielle. Montgaillard Ferme Lafitte, c'est le 16 décembre et pas le 16 février.

Sylvie BAHUREL
Le tarif est le même pour tout le monde, et il n'y a pas de tarif couple.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à fait. C'est un service qui se lance. Nous allons voir comment il se présente dans un premier temps et nous verrons comment il évolue en fonction de la demande. Ce sont des voyages prix coutant, c'est-à-dire qui, à part le traitement des inscriptions par la ville, ne coutent rien à la ville pour l'instant. D'autres questions ?

Sylvie BAHUREL
Pour deux, nous trouvions que cela faisait un peu cher et que la Mairie pourrait peut-être participer si des couples se présentent et pour lesquels c'est difficile de participer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez raison. C'est un dispositif qui peut évoluer. Nous le lançons aujourd'hui sur un point d'équilibre strict par rapport au budget. On verra ce que cela donne. Après, on peut toujours penser à faire des tarifs couples, à faire des tarifs pour les moins favorisés, etc. Tout cela évoluera avec le temps en fonction du retentissement et de l'intérêt que présentera ce nouveau type de service. C'est comme la navette séniors. Nous nous lançons en créant quelque chose de nouveau. Au fur et à mesure, nous adapterons. Il n'est pas dit que l'année prochaine nous ne reviendrons pas sur ce dispositif par exemple. Monsieur NIETO ?

Charles NIETO
Merci Monsieur le Maire. Nous pensions plutôt faire le contraire. Pour qu'il y ait du monde et que l'ensemble de la population, tous revenus confondus, puisse s'inscrire. Ce serait bien que, dès le lancement, les tarifs soient dégressifs en fonction des revenus. Les personnes ayant des pensions comprises entre 600 € et 980 € ont des difficultés autres que les gens qui ont des pensions de 1 200 à 2 000 €. Si on veut vraiment que cela réussisse et qu'il y ait un lien social, etc, autant le faire depuis le départ. C'est notre observation.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Je propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des abstentions d'une partie de l'opposition, le groupe Balmavenir.

Adoption à la majorité des voix avec 8 abstentions (**Groupe « Balmavenir »** : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

CULTURE

6. Salon des Arts – édition 2017 : demandes de subventions au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et au Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

François GINESTE
La Ville de Balma organise la manifestation culturelle «32ème Salon des Arts de Balma» du 17 au 25 juin 2017. Cette manifestation engendre des frais et nécessite un soutien financier.
Dans le but de favoriser le développement de cette manifestation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Comme chaque année, nous proposons de demander une subvention auprès :

A. du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
qui en général nous l'accorde.
B. et du Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie. Des remarques ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

Monsieur GINESTE, vous gardez la parole.

7. Salon des Arts – édition 2017 : adoption du nouveau règlement et des tarifs

François GINESTE
Le règlement du Salon des Arts est modifié. Pour simplifier l'organisation, il sera notamment demandé aux artistes de transmettre leurs œuvres dans un format numérique pour que le jury puisse sélectionner. Cela sera beaucoup plus simple. Nous avons également ajouté un point pour permettre la découverte des arts numériques lors de ce salon. En effet, aujourd'hui, beaucoup d'artistes utilisent les technologies numériques et cela permettra d'accueillir des artistes hors concours qui présenteront les arts numériques aux Balmanais et à tous ceux qui veulent venir à cette 32ème édition du Salon des Arts. Cette édition présentant les arts numériques me permet de rebondir sur la semaine de la Francophonie qui a lieu la semaine prochaine et qui démarre ce week-end. Vous savez que Balma pour la troisième année obtient le label « ville partenaire de la semaine de la francophonie » et nous organisons avec la Bibliothèque et le collège le concours « Dis moi dix mots » Cette année, les dix mots sont issus du thème de l'univers numérique. Cela montre que la langue française évolue et s'adapte au numérique : télésnober, émoticône, pirate,…. De magnifiques textes ont été remis par les collégiens. Le jury en a sélectionné ; certains ont été primés et la restitution aura lieu jeudi prochain en cette salle à 18 H. La semaine est très riche en activités. Vous regarderez cela sur le site internet ou sur l'agenda reçu par les Balmanais. Cela démarre ce samedi soir à 20 h 30 avec une superbe pièce de Molières revisitée « Les fâcheux » dans la nouvelle salle de spectacle du centre ville, avec une représentation le dimanche après-midi à 15 h.
C'est donc simplement pour modifier le règlement du Salon des Arts. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des remarques ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

Je vous remercie.

Monsieur GODARD rapporte la prochaine délibération.

ADMINISTRATION

8. Mise à jour du tableau des effectifs

Bernard GODARD
Merci Monsieur le Maire. Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs - suite aux différents mouvements de personnel - en fermant les postes suivants :
- 1 poste d'attaché,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2° classe,

- 1 poste d'adjoint technique 1° classe,
- 2 postes d'adjoint technique 2° classe,
- 2 postes d'ATSEM 1° classe,
- 1 poste d'infirmière,
- 1 poste d'adjoint patrimoine 1° classe,
- 1 poste de brigadier chef principal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie. Des questions ? Monsieur ROBIC ?

Jean-François ROBIC
Merci Monsieur le Maire. Petite question concernant les recrutements en cours à la ville de Balma, notamment par rapport au poste d'Ingénieur qui doit faire écho à la délibération par rapport aux éléments que vous aviez présentés au dernier Conseil Municipal ? Il y a un poste également dans l'action sociale ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il y a plusieurs postes avec un poste au service technique en instruction, et également pour remplacer un de nos agents animateurs.

Jean-François ROBIC
D'accord. C'est en fait sur de l'animation.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est plus précisément sur la direction de Maisons de quartiers.

Jean-François ROBIC
Je profite de cette délibération pour vous demander quand nous aurons communication du document que nous avions évoqué l'autre fois et que vous vous étiez engagé à nous transmettre, à savoir le bilan social de la collectivité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est en préparation. Vous l'aurez dans les jours qui viennent.

Jean-François ROBIC
Très bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'autres questions ? Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Madame ADDI-DUPUY, nous avions engagé le vote.

Myriam ADDI-DUPUY
C'est pour cela que je prends la parole Monsieur le Maire. Madame Florence DUTERNE est pour. Par contre, le Groupe « Les Balmanais » s'abstient.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie.

- **La délibération est approuvée à la majorité des voix avec 12 abstentions** (**Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA) - **Groupe « Balmavenir »** (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

La parole est de nouveau à Monsieur GODARD.

9. Créations de postes

Bernard GODARD
Merci Monsieur le Maire. Il est nécessaire de créer 2 postes à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. C'est prévu au Budget 2017.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Des questions ? Madame ADDI-DUPUY ?

Myriam ADDI-DUPUY
Madame Florence DUTERNE est pour. Par contre le groupe « Les Balmanais », nous nous abstenons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'accord. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstentions des deux groupes, c'est noté.

- **La délibération est approuvée à la majorité des voix avec 12 abstentions** (**Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA) - **Groupe « Balmavenir »** (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Je vous remercie.

Nous allons maintenant entrer dans une phase importante concernant le Budget et je vais céder la parole à Marc VERNEY qui va avoir fort à faire ce soir.

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

Marc VERNEY
Ce ne sont pas moins de 8 délibérations que je vais vous présenter ce soir qui sont en parfaite cohérence avec le débat d'orientations qui nous a animé au précédent Conseil Municipal.

10. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016 de la régie des transports

Je vais commencer par la Régie des Transports. Il s'agit du compte administratif, c'est-à-dire l'exécution du budget 2016. Dans ce compte administratif, nous avons prévu une subvention communale issue du Budget de la Ville de 42 582 € pour financer deux types de dépenses : les frais de personnel du chauffeur, chargés, avec 35 581 € et des charges à caractère général (carburant, entretien, téléphone du chauffeur, etc). Le bus est complètement amorti ; il n'y a donc qu'une section de fonctionnement, que l'on appelle dans le cadre d'une régie, une section d'exploitation. Nous avons donc un niveau de recettes et de dépenses qui s'équilibrent parfaitement et nous sortons un résultat nul de cette régie des transports.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avez-vous des questions concernant le Compte administratif Transports ? Je vais m'absenter durant le vote du compte administratif et je vais laisser Monsieur VERNEY diriger le vote.

Marc VERNEY
La réglementation impose effectivement l'absence du Maire pendant le vote entérinant l'exécution des budgets ville et régie des transports.
Y a-t-il des votes contre ? Nous notons 8 votes contre. Des abstentions ?

- **Le compte administratif de la régie des transports est approuvé à la majorité des voix avec 8 votes contre** (**Groupe « Balmavenir »** : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Charles NIETO
Concernant le vote, vous savez que l'on a pris une mesure de principe, c'est-à-dire que nous sommes contre les votes budgétaires. Donc, ceci explique cela.

Marc VERNEY
Je précise que le compte administratif, issu des Finances de la commune, est en corrélation avec le compte de gestion, tenu par la Trésorerie. Nous validons donc le compte administratif de la régie des transports mais également le compte de gestion de la trésorerie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons passer au point 11 qui concerne le compte administratif de la ville, sujet beaucoup plus lourd.

11. Approbation du compte administratif du compte de gestion de 2016 de la ville

Marc VERNEY
Je vous le confirme.
Juste un petit rappel de calendrier comme tous les ans : le 23 février 2017, s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au cours duquel, avec les éléments qui étaient portés à notre connaissance, nous avons élaboré les grandes orientations, c'est-à-dire la stratégie du budget. Aujourd'hui, nous allons travailler sur le compte administratif, exécution du budget de l'année dernière, nous allons ensuite regarder l'affectation des résultats de ce compte administratif pour le prochain budget primitif. Nous allons ensuite voter les taux communaux, ce qui nous permettra donc de voter le budget primitif 2017.
Je reviens donc sur le compte administratif, exécution du budget 2016. Notre budget est constitué de deux sections : fonctionnement et investissement.

Section de fonctionnement : les recettes
Nous commençons par les recettes car c'est effectivement la manière dont on veut fonctionner, c'est-à-dire regarder d'abord nos recettes puis nous limiter à ce niveau de recettes concernant les dépenses, et non l'inverse.
Les recettes de gestions : recettes réellement dans l'exploitation et la gestion de notre budget. Ces recettes s'élèvent à 17 430 497 €. Vous constatez que ces recettes sont en légère baisse par rapport à l'année dernière. Nous l'avions déjà évoqué dans le DOB. Ce n'est pas nouveau et c'est ce qui explique la baisse de ces recettes alors même que nous sommes une commune qui croît avec plus d'habitants. Ceci est dû à la baisse des dotations globales. Je vais vous montrer l'incidence très significative de cette baisse. C'est ce que l'on appelle l'effet ciseau, lorsque des recettes baissent régulièrement que nous avons des dépenses progressant mécaniquement déjà par le fait de l'inflation ainsi que des augmentations naturelles. Nous voyons bien qu'au terme de l'exécution d'un certain nombre de budgets, nous nous retrouvons en situation plus que délicate.
Donc, aux recettes de gestion se rajoutent les produits financiers et des produits exceptionnels. Nous parlons souvent du travail effectué sur les dépenses et économies réalisées. Il faut savoir qu'un travail est également fait pour optimiser les recettes, ce qui est tout de même plus intéressant. Vous voyez que nous avons eu un certain nombre de recettes exceptionnelles importantes l'année dernière qui s'élevait à 240 000 € au lieu de 29 000 €. Parmi ces recettes, deux sources sont identifiées : un dédommagement de Green City dans le cadre du programme réalisé rue Saint Jean. Il y a eu d'âpres discussions avec eux et ils ont accepté, compte tenu de la surface supérieure à celle qui était prévue, de dédommager la ville à hauteur de 150 000 €. Se rajoutent également des ventes de matériel d'occasion, matériel remplacé que nous avons essayé de vendre. Il y a une pelleteuse, une tondeuse, des barrières de hockey sur glace, etc. Cela génère des produits exceptionnels. Comme leur nom d'indique, nous les avons eu une fois mais pas systématiquement. Tout cela nous donne des recettes

réelles. Vous voyez que lorsque l'on rajoute l'exceptionnel aux recettes de gestion, nos recettes réelles progressent très légèrement de 0.54 %. Nous avons donc des recettes quasiment identiques. Nous vous avons présenté un tableau mettant en évidence la baisse de la DGF. En 2014, déjà, elle avait baissé de 94 000 €. En 2015, elle avait baissé de 300 000 € supplémentaires. Avec les 94 000 €, on arrive à une baisse de 400 000 €. L'année dernière en 2016, nous avions donc une baisse de 700 000 €. Vous pouvez voir que le reste des recettes ne permet pas de compenser. Il est à noter, lorsqu'on les cumule, une baisse de recettes sur les 3 ans, de 1 200 000 € ce qui commence à être significatif. Ce sont des recettes que nous n'avons pas et cela fait partie d'une des raisons que nous avait pointé l'audit et qui nous amenait à rechercher ardemment des économies.

Section de fonctionnement : les dépenses

Toujours dans la section de fonctionnement, je vous propose de regarder les dépenses. Même en faisant le maximum pour les maîtriser, elles ont augmenté de 2.53 %. A ces dépenses de gestion, se rajoutent les charges financières, c'est-à-dire les intérêts de la dette. Je vous l'ai souvent expliqué. Le remboursement des emprunts s'effectue en deux parties. Les intérêts des annuités que nous payons sont affectés à la section de fonctionnement alors que le capital de la dette que nous remboursons est lui affecté à la section d'investissement. Ceci nous donne des dépenses réelles en progression de 1.16 %.

Concernant l'évolution des dépenses réelles de compte administratif à compte administratif depuis 2012, et que nous présentons systématiquement tous les ans, vous voyez qu'en 2013, nous avions des dépenses réelles supérieures à 15 500 000 €. Depuis que nous avons pris le budget, nous avons cherché à freiner, et là nous avons un coup de frein brutal entre les années 2014 et 2015 de ces dépenses. Maintenant, nous repartons sur une tendance d'évolution des dépenses maîtrisées. Elle est en tous cas faible et nous essayons de la contenir le plus bas possible en ayant toujours à l'esprit que les recettes baissent.

La totalité des dépenses de fonctionnement reste tout de même très inférieure à ce que nous dépensions, encore en 2013, ce qui est tout de même une prouesse dont nous pouvons tous nous féliciter collectivement ; en effet, nous faisons cela alors que nous avons plus d'habitants, donc plus de besoins, plus de demandes de services, que nous-mêmes nous n'avons supprimé aucun service et nous en avons au contraire rajouté. Je ne parle pas que de la Police Municipale ou encore des écoles supplémentaires, puisqu'il y a eu un quatrième groupe scolaire et des classes supplémentaires, mais de la navette séniors, et de nombreux services que vous avez tous présents à l'esprit et qu'il faut tout de même gérer et financer tous les ans.

A l'intérieur des dépenses de fonctionnement, il y a deux grands chapitres : les charges à caractère général et la masse salariale.

Les frais de personnel sont plus complexes et moins maîtrisables. Il y a une forme de rigidité et la Chambre Régionale des Comptes nous l'avait rappelé.

Concernant l'évolution des charges à caractère général, nous avons pu procéder à une réduction de ces dépenses de 9.58 % entre 2013 et 2014, de 20 % en 2015. Et nous avons eu une légère progression entre 2015 et 2016 de 1.59 %.

Il est intéressant de ramener ces charges à caractère général à l'habitant, puis de se comparer avec des communes ayant le même nombre d'habitants. Nous voyons effectivement des courbes assez intéressantes. A strate comparable, les communes sont à au niveau de 271 € par habitant. Balma a réussi cette prouesse de baisser les dépenses à caractère général tout en ayant plus d'habitants. Donc, forcément le ratio se bonifie et nous sommes en dessous de 200 € pour les charges à caractère général. Si on fait le même exercice pour les charges de personnel qui représentent 54 % des dépenses, ce qui est quand même le poste de dépenses le plus important, de la même manière, nous avons procédé à une optimisation de ces dépenses entre 2014 et 2015 ; et nous avons entre 2015 et 2016, contenu la hausse. Comme je vous l'avais expliqué lors du DOB, ces hausses sont liées à des évolutions incompressibles telles que le Glissement-Vieillesse-Technicité, l'augmentation des cotisations retraites, des différents points des Catégories A et C. Nous sommes soumis à des obligations réglementaires qui sont de faire suivre la masse salariale selon les lois et les consignes. Concernant l'évolution des effectifs depuis 2010 progressaient de manière significative alors même que l'on rentrait dans la phase de la Métropole. Nous pouvons imaginer que si nous sommes en métropole, il y a une forme de mutualisation. Les effectifs continuent à progresser. Nous sommes arrivés en 2013. Nous avons effectivement procédé à un ajustement des effectifs pour essayer de coller à ce qui correspond à une commune comme la nôtre, je vous le rappelle, sans jamais dégrader les services et bien au contraire en rajoutant des effectifs complémentaires avec moins de monde.

Les effectifs de la commune de Balma s'élèvent fin 2016 à 255 agents qui se répartissent de la manière suivante :
– 203 fonctionnaires ;
– 14 assistantes maternelles ;
– 28 emplois aidés : il est vrai que nous avons utilisé ce levier, bien pour les communes et nos finances mais également bien pour les jeunes aidés qui interviennent et qui peuvent ainsi acquérir de l'expérience au sein de notre commune ;
– 10 non titulaires.
Si je procède au même exercice que tout à l'heure, le coût par habitant a baissé de manière significative car si les charges de personnel ont légèrement augmenté, comme nous avons plus d'habitants, le ratio amène à une baisse, donc une maîtrise, puisqu'en 2016, on se situe à 170 € par habitant, et lorsque l'on procède comme tout à l'heure à une comparaison avec les communes de même strate, ces dernières sont dans une progression permanente progressive alors que, nous, nous avons donné un coup d'arrêt à une progression illimitée pour se situer dans des coûts à l'habitant, plus en regard d'une commune comme la nôtre située dans une métropole et qui mutualise un certain nombre de services.
Je vous propose de voir comment s'établit cette section de fonctionnement. Je vous ai parlé des dépenses et recettes réelles. Mais lorsque l'on établit l'équilibre complet de cette section, il convient de rajouter des recettes d'ordre qui sont des opérations internes. Ce sont principalement des amortissements : amortissements de subventions pour les recettes d'ordre, amortissements d'investissements pour les dépenses d'ordre. Concrètement, on transfère l'équivalent de ces amortissements au budget d'investissement, et c'est ce qui nous permet d'ailleurs de remplacer les matériels progressivement. L'année dernière, nous avions réalisé un excédent de la section de fonctionnement de 3 646 000 €. Nous avons donc également l'obligation de porter sur le budget de la commune le report de l'année dernière : l'affectation que nous réaliserons tout à l'heure également. Cela nous fait réaliser :
– **un total de recettes de _____ 21 565 822 €**
– **un total de dépenses de _____ 15 072 544 €**
– **par conséquent un résultat brut de ___ 6 493 278 €.**
Il s'agit d'un résultat très encourageant, important certes en montant mais surtout car c'est celui qui va nous permettre d'autofinancer notre investissement.
Vous allez voir que les recettes dans les sections d'investissements sont plus que tenues et que l'on ne peut compter que sur notre propre travail, notre propre gestion pour autofinancer nos investissements.

Section d'investissement : les recettes
Les recettes d'équipement sont extrêmement faibles avec 1 439 000 €. Dans ce cas précis, je les compare au Budget et non au compte administratif de l'année dernière, car pour cette section, il est plus intéressant de se comparer au budget. Lorsque l'on regarde ces recettes d'équipements, il s'agit principalement de subventions. Nous avons 225 000 € du Conseil Départemental, 900 000 € d'OPPIDEA ainsi qu'un certain nombre de remboursements d'assurance.
A ces recettes d'équipement, il convient de rajouter des recettes financières. C'est le FCTVA Fond de Compensation de la TVA). Comme je vous l'ai déjà souvent expliqué, c'est le remboursement de la TVA (16 % et non pas 20 %) deux ans après les investissements. Il y a deux ans, les investissements avaient été importants notamment s'agissant du groupe scolaire. Nous avons, et c'est la dernière année, des retours de FC TVA significatifs en 2016. Vous allez voir qu'en 2017, nous ne les avons plus et cela fait une sacrée différence. Nous avions donc 1 680 000 € qui nous sont remboursés, plus des restes à réaliser de recettes à hauteur de 76 000 €. Ce sont donc des recettes relativement contenues. Les simples recettes d'équipement et les recettes réelles s'élèvent à 3 000 000 €.

Section d'investissement : les dépenses
Dans les dépenses réelles, il y a les dépenses d'équipement que je vais vous détailler plus tard et qui s'élèvent à 2 600 000 € auxquelles il convient de rajouter des restes à réaliser de 540 000 €. Je vous rappelle que ce sont les dépenses engagées dans l'exercice 2016 mais que nous règlerons véritablement dans l'exercice 2017 et il convient de transférer les sommes adéquates du budget 2016 vers le budget 2017 pour honorer ces règlements qui correspondent aux engagements pris. Il y a également dans les dépenses, les dépenses financières qui correspondent au remboursement de l'emprunt. Avant de commencer à investir, il faut commencer par rembourser les emprunts. C'est la part « capital » des emprunts, alors que tout à l'heure j'évoquais la part « intérêts » dans la section

de fonctionnement. Pour information, cela s'élève tout de même à 1 580 000 € au sein des 1 600 000 €, correspondant au capital de la dette.
Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 4 200 000 € + 545 000 € de restes à réaliser.
Nous avions inscrit au budget 8 000 000 €. Un certain nombre d'investissements n'ont pas pu être réalisés en 2016 pour diverses raisons. Très souvent, c'est lié à des subventions que nous demandons et qui nous imposent de ne pas démarrer les travaux tant que la subvention n'a pas été accordée. C'était par exemple le cas pour la vidéoprotection. Nous attendions les accords de subventions qui ne sont arrivés que fin novembre.

Les investissements prévus en 2016 qui seront réalisés en 2017 :
- Ruisseau Noncesse pour 1 200 000 €,
- Pôle culturel pour lequel nous avions inscrit 500 000 € et que nous avions réalisé 60 000 €. 440 000 € sont donc reportés sur le budget 2017,
- l'ilot Libération pour 150 000 €,
- le groupe scolaire José Cabanis pour 117 000 €,
- la vidéoprotection pour 380 000 €,
- des mises aux normes, des aménagements anti-intrusion, etc.

Voici l'exécution des dépenses d'investissement.

Je crois que c'est plus intéressant de regarder ce que nous avons fait. Nous avons réalisé pour 700 000 € le financement du terrain synthétique sur lequel nous nous étions engagés. Nous avons rénové pour 87 000 € les courts de tennis. Nous avons réalisé les portiques anti-intrusion pour 200 000 €, la numérisation des écoles pour 172 000 €, la rénovation des groupes scolaires pour 119 000 €, le matériel informatique et logiciel pour 100 000 €, le Club House de l'Entente TUC Basket au gymnase pour 176 000 €, les city parcs notamment de Vidailhan pour 92 000 €. Si nous regardons l'équilibre, comme je l'ai fait tout à l'heure avec les « dépenses/recettes » de la section d'investissement, nous avons donc des recettes à hauteur de 3 100 000 €, des dépenses à hauteur de 4 200 000 €, des recettes d'ordre (transfert de la section d'investissement concernant les amortissements) pour 1 000 000 €, un solde reporté de 2015 que nous avions affecté à la section d'investissement pour 1 200 000 € et des dépenses d'ordre qui sont des amortissements de subvention pour 276 000 € soit un cumul des recettes de 5 488 000 € et des dépenses de 4 491 000 € soit un résultat excédentaire de la section d'investissement à hauteur de 996 101 €.
Comme il y a des restes à réaliser transférés sur 2017, il convient de financer ces restes à réaliser et nous allons voir comment cela s'équilibre.
Les restes à réaliser sont de 545 000 € de dépenses en restes à réaliser.
Nous avons 76 000 € en recettes de restes à réaliser.
Nous avons donc un besoin de couverture de 469 000 €.
Concrètement, nous allons régler en 2017, 469 598 € qui correspondent à des engagements et réalisations de 2016. D'où la nécessité de sortir un excédent pour pouvoir les financer.
Lorsque l'on regarde le budget global dans sa totalité et que l'on agrège la section de fonctionnement à la section d'investissement, nous avons un excédent global de fonctionnement que l'on a vu tout à l'heure de 6 093 000 €.
Nous avons un excédent d'investissement de 996 000 €.
Nous avons des besoins de financement de RAR à hauteur de 469 000 € soit un excédent de fonctionnement de 526 000 €.
En ajoutant les 6 493 000 €, nous avons un excédent cumulé total 2016 de 7 019 781 €.
Vous allez voir comment nous exploitons ces excédents qui sont de l'autofinancement pour financer notre programme d'investissement. Nous voyons ici pour une année, mais gérer c'est prévoir et tout le travail consiste à mener une réflexion de lissage de nos investissements sur toute la période du mandat. Nous montrons ici une année, mais il ne s'agit pas d'être bon une année, mais sur la totalité de notre programme et sur le respect rigoureux des engagements pris.
Lors du dernier Conseil Municipal, nous vous avions montré la chaîne de l'épargne, c'est-à-dire comment se constitue ce fameux autofinancement dont je vous parle.
Nous avons les produits de fonctionnements desquels nous déduisons les charges de fonctionnement ce qui donne un excédent brut courant. Nous enlevons ensuite les activités exceptionnelles, c'est-à-dire les dépenses et les recettes exceptionnelles, ce qui donne l'épargne de gestion. C'est la véritable épargne que nous avons réalisée. Mais lorsque nous avons réalisé cette « épargne de gestion », la première chose est de payer l'intérêt de la dette. Une fois, l'intérêt de la dette payé, nous nous retrouvons avec une « épargne brute ».

Il convient alors de rembourser le capital de la dette, ce qui donne « l'épargne nette », qui constitue véritablement l'autofinancement. C'est la somme finale qui reste à notre disposition pour financer le programme. Il est intéressant de voir son évolution dans le temps.
Dans la prévision faite par l'audit, en 2013 nous étions à 974 000 €. En 2014, nous étions à 700 000 €, et nous passions en territoire négatif, c'est-à-dire que nous ne pouvions pas rembourser la dette. C'était une catastrophe et qui plus est, inquiétant, et cela nous avait amené à effectuer un coup de frein drastique sur les dépenses. Nous nous sommes mis aujourd'hui dans une dynamique où on a réalisé l'année dernière 2 600 000 € d'autofinancement. Cette année, encore une très bonne année, nous sommes en mesure de faire ressortir une épargne nette de 2 428 000 €, mais l'année prochaine, avec le système d'effet ciseau dont je vous ai parlé et qui, comme on peut le craindre, va se prolonger, l'épargne nette chute considérablement.
Monsieur le Maire, j'en ai terminé avec le Compte Administratif.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je précise simplement que le **compte administratif est conforme au compte de gestion et que son adoption vaudra également adoption du compte de gestion**. Avez-vous d'abord des questions avant de passer à l'expression des groupes ? Souhaitez-vous des éclaircissements ? Madame BAHUREL ?

Sylvie BAHUREL
J'ai une question sur la DGF. Sur la diapositive n°7, en 2015, c'est la baisse de la DGF de 2014 + 2015 ? Il s'agit de la somme de 406 000 €.

Marc VERNEY
La somme de 406 000 € correspond au cumul de la perte de DGF de l'année 2014 et de l'année 2015.
1 200 000 € est bien le total des 3 sommes.
C'est pour cela que j'ai tenu à présenter ce tableau car effectivement, lorsque nous parlons de baisse de la DGF, les gens ne comprennent pas. Comment cela se passe ? En fait, l'État nous donne une dotation globale, et en partant de 2013 avec 1 594 000 €. L'année 2014, l'État ne nous donne plus que 1 500 000 €. L'année 2015, ils nous donnent plus qu'un 1 198 000 € ; l'année 2016, 892 000 € et en 2017, ils nous donnent encore moins. Cela veut dire que tous les ans, la commune a perdu des recettes. On a le droit de cumuler toutes ces recettes perdues. Si on avait conservé, thésauriser ces recettes perdues, elles auraient pu servir à financer un projet. La totalité de ces recettes perdues sont bien de 1 200 000 €. Donc, la commune a bien un manque à gagner ou à perdre.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est le cumul des recettes perdues.

Marc VERNEY
Tout à fait. C'est le cumul des recettes non perçues. Les 702 000 € représentent les recettes perdues de cette année. Je sais que ce n'est pas évident à comprendre, mais on ne mesure pas l'ampleur. Toutes les communes se plaignent mais c'est réellement fondé. D'ailleurs, quand nous avions travaillé avec Le cabinet d'audit, ce dernier avait dit que c'était un phénomène violent pour les communes. Cela dit, c'est également ce qui permet de contribuer à la prise en charge du déficit de l'État, et cela représente au total 11 milliards d'euros multiplié par toutes les communes. Par la durée, c'est 11 milliards d'économies.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'autres questions à ce sujet ? Non. Qui souhaite prendre la parole sur les remarques générales concernant ce compte administratif ?

Charles NIETO
De notre côté, nous ferons les remarques générales à la fin du budget primitif.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je note juste l'arrivée de Madame DARBIN-LANGE.
Pas d'autres interventions ? Je me retire donc et je laisse la parole à Monsieur VERNEY pour le vote du Compte Administratif.

Marc VERNEY
Comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, c'est le compte administratif et le compte de gestion pour lesquels il convient de prendre cette délibération.
Y a-t-il des votes contre ? 8 votes contre. Des abstentions ?

- **Le compte administratif de la Ville est adopté à la majorité des voix avec 8 votes contre** (**Groupe « Balmavenir »** : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Je vous remercie.

Monsieur VERNEY poursuit sur sa lancée pour l'affectation des résultats.

12. Affectation des résultats au budget de la Ville 2017

Marc VERNEY
Nous avons un excédent cumulé en section de fonctionnement de 6 493 278 €. Il s'agit de voter maintenant l'affectation de cet excédent. Nous proposons de procéder à l'affectation suivante. Nous proposons d'affecter l'excédent de la section d'investissement. Ce dernier s'élevait à 996 101 € et nous proposons de l'affecter tout de suite à la section d'investissement. Cela va tout d'abord servir à financer les restes à réaliser. Ceci fait que cela laissera au sein de la section d'investissement la différence entre 996 101 € et les 456 000 € dont j'ai parlé précédemment. Nous nous proposons d'affecter à la section de fonctionnement le reste de l'excédent à savoir 6 493 278 €. Pourquoi procédons-nous ainsi ? C'est une question souvent posée par Monsieur MERIC, car nous pourrions décider d'en affecter tout ou partie à l'investissement. La raison est la suivante. Il est vrai que c'est bien pour s'en servir afin d'autofinancer et faire de l'investissement. C'est évident et c'est bien cela la finalité. Nous n'avons pas fait des économies dans la section de fonctionnement pour ensuite aller les dépenser sans raisons. Cela dit si on l'affecte tout de suite dans la section d'investissement, nous n'aurons plus la possibilité de le passer en section de fonctionnement alors que dans l'autre cas, c'est possible. Donc, l'option que nous retenons comme tous les ans, est de l'affecter à la section de fonctionnement. On va tout de suite passer une écriture de la section de fonctionnement à la section d'investissement dans le budget car notre objectif est d'autofinancer nos investissements. Comme expliqué dans le DOB, notre stratégie est de contrôler et maîtriser les dépenses de fonctionnement et se donner les moyens d'autofinancer l'investissement car nous considérons que ce dernier est vertueux. Cela prépare l'avenir et permet d'accueillir du monde.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Y a-t-il des prises de parole ? Des votes contre ? Les 8 élus de Balmavenir. Des abstentions ?

- **L'affectation de résultats est adoptée à la majorité des voix avec 8 votes contre** (**Groupe « Balmavenir »** : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ).

Je vous remercie.

13. Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements (AP/CP)

Marc VERNEY
Pour éviter d'avoir des restes à réaliser un peu compliqués à manipuler dans les budgets, le système de la comptabilité publique (M14) nous permet de faire inscrire des autorisations de programmes et ensuite de déclencher des crédits de paiement. De quoi s'agit-il ? Lorsque l'on sait qu'un programme va s'étaler sur 4 ou 5 ans, on fait tout de suite valider l'enveloppe de ce programme dans le cadre d'une autorisation l'enveloppe de ce programme et ensuite, on découpe cette enveloppe en crédits de paiement que j'affecte d'une année sur l'autre. Lorsque le programme est terminé, il convient de

regarder l'exécution puis clôturer l'AP/CP. Dans ce cas, nous allons clôturer une AP/CP et en amender deux qui sont toujours en cours.

- **Groupe scolaire José Cabanis (clôture)**

Marc VERNEY
Nous clôturons celle du groupe scolaire José Cabanis qui avait été révisée. Nous avions une autorisation de paiement de 8 504 000 €, nous avions inscrit un crédit de paiement sur 2016 de 340 000 € que nous n'avons pas consommé en totalité et nous avons donc liquidé pour 2016 la totalité du programme à hauteur de 8 300 000 € TTC. Je vous rappelle que ce programme de José Cabanis avait été inscrit à sa création à hauteur de 9 400 000 €. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que le groupe José Cabanis a couté à la collectivité 8 300 000 € TTC desquels il conviendrait en bonne gestion retirer la partie de TVA qui est remboursée petit à petit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Marc VERNEY
Nous avons deux révisions d'autorisations de programme. Elles concernent le cœur de ville : ilot Libération qui n'est pas terminé et valorisation du pole culture qui débute.

- **Cœur de ville – ilot Libération (révision de l'AP/CP)**

Concernant l'AP/CP du cœur de ville, nous avions une autorisation de programme révisée à hauteur de 8 212 000 €, qui a été liquidée à hauteur de 8 183 000 € et pour laquelle nous allons inscrire, très probablement le dernier, pour 35 000 €.
Dans le budget 2017, nous inscrirons le crédit de paiement pour terminer l'opération pour un montant de 35 000 €.

- **Pôle culturel du centre ville (révision de l'AP/CP)**

S'agissant de la valorisation du Pole Culture, nous avons ouvert cette autorisation de paiement pour un montant de 4 500 000 € TTC. Nous avons consommé l'année dernière pour les études, architectes, etc, une somme de 64 000 € et nous allons inscrire sur 2017 un crédit de paiement de 2 523 000 € pour engager les fondations et parties principales du programme.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons procéder aux votes séparément :

- **Pôle culturel du centre ville (révision de l'AP/CP)**

Y a-t-il des votes contre ? Les deux groupes d'opposition. Des abstentions ? Non.

Myriam ADDI-DUPUY
Monsieur le Maire, Madame DUTERNE vote contre aussi.

- **La délibération est adoptée à la majorité des voix avec 13 votes contre** (Madame Florence DUTERNE - **Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA) - **Groupe « Balmavenir »** (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

- **Cœur de ville – ilot Libération (révision de l'AP/CP)**

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Après les comptes administratifs et la clôture de certains AP/CP, nous vous proposons maintenant de nous intéresser aux recettes du futur budget avec un principe très simple que vous vous rappelez Monsieur VERNEY. L'ordre du jour appelle le vote des taux.

14. Vote des taux 2017

Marc VERNEY
Effectivement pour boucler un budget digne de ce nom, il faut être en mesure de valider les crédits de paiements, affecter les résultats de l'année précédente et être en mesure de déterminer le montant des taux. Je souhaite rappeler que les taux sont appliqués à des bases locatives. C'est une formule mathématique relativement simple, c'est-à-dire : bases locatives multipliées par taux donnent le produit fiscal de la commune. Les bases locatives peuvent croître de deux manières : par l'inflation et c'est l'État qui fait croître les bases locatives. On sait qu'en 2017, elles progresseront de 0.4 %. Mais elles peuvent également progresser par le fait qu'il y ait plus d'habitants. Deux phénomènes vont augmenter les bases locatives. C'est sur ce cumul des bases locatives que nous appliquons les taux.
Les produits fiscaux sont structurés autour de trois familles : la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti. Vous pouvez voir l'évolution des taux. Fidèle à notre programme, nous prenons la décision de ne pas augmenter les taux.

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Evolution
Taxe d'habitation	7,43 %	7,43 %	7,43 %	7,43 %	+ 0 %
Foncier bâti	10,96 %	10,96 %	10,96 %	10,96 %	+ 0 %
Foncier non bâti	72,83 %	72,83 %	72,83 %	72,83 %	+ 0 %

Nous prenons donc la décision de ne pas augmenter les taux. La commune de Balma n'augmentera donc pas ses taux que ce soit la taxe d'habitation, le foncier bâti ou le foncier non bâti. Nous resterons donc avec ces mêmes niveaux de taux qui s'appliqueront sur les bases locatives cumulées qui auront juste subi l'inflation que l'État a appliqué, à savoir 0.4 %. Les produits fiscaux, s'élèveront pour la commune de Balma à 5 471 000 € (part ménages). C'est ce que nous devrions obtenir puisque les bases n'ont pas été notifiées. Normalement, l'État nous communique le niveau des bases, ce qui nous permet d'avoir un chiffre précis concernant le produit fiscal, et ces dernières devraient nous être notifiées d'ici le 31 mars, ce qui nous permettra de connaître le produit fiscal précis à ce moment là. Si nous venions à avoir une surprise, nous serions peut-être amenés à inscrire une décision modificative dans notre budget pour modifier à la hausse ou à la baisse ce qui pourrait nous être précisé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des interventions ?

Charles NIETO
Il aurait été bien qu'il y ait la même décision au niveau de la Métropole Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci, c'est noté. Ici, nous votons à Balma et pas à la Métropole.

Charles NIETO
J'ai compris.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame PREVEL ?

Mathilde PREVEL
Ce que vous votez à la Métropole a un impact sur la commune.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien sur, Madame PREVEL. Sauf que je rappelle que nos programmes électoraux respectifs sont différents, y compris d'ailleurs ceux de Monsieur FILLOLA qui prévoyait une augmentation des taux de la fiscalité communale et il avait d'ailleurs été très clair à ce sujet.

Charles NIETO
Non, il n'y avait pas d'augmentation du tout. Vous travestissez la vérité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur NIETO, il l'avait lui-même dit lors d'un débat que nous avions eu ensemble où il nous expliquait qu'il ne savait pas comment il pourrait en être autrement. Puis, nous avions aussi trouvé quelques documents lorsque nous sommes arrivés établis par nos services financiers qui indiquaient la proportion de l'augmentation des impôts sur le mandat à venir. Ni l'un ni l'autre par contre ne nous étions engagés sur l'état de la Métropole pour une raison très simple. Je n'y siégeais pas. Donc je n'ai jamais fait aucune promesse dans quelque sens que ce soit concernant la Métropole. Par contre, avec mon équipe, nous en avions fait sur la ville que nous avons totalement respecté. Ce problème de métropole sera peut-être résolu dans les années qui viennent avec la modification du mode de scrutin qui contraindra véritablement les différents candidats à expliquer très clairement grâce au suffrage universel direct, ce qu'ils feront en terme d'investissement et de fiscalité, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent puisque la majorité était décidée en fonction des majorités municipales. Il était donc très difficile de se projeter dans l'avenir. Si nous avons un scrutin direct aux élections métropolitaines à l'avenir, cela obligera les différentes majorités avec des scrutins de listes de dire ce qu'ils feront et je crois que le citoyen y gagnera. C'est la raison pour laquelle personne ne s'était engagé sur un quelconque vote des taux, et dans aucune autre commune de la métropole de ce qui allait être fait dans cette collectivité. Monsieur ROBIC.

Jean-François ROBIC
Pour être totalement objectif et honnête, il faut reconnaitre que sur les deux mandats que vous évoquiez, il y avait eu des augmentations de taux. L'intégration par la Métropole des compétences des collectivités n'était pas telle qu'aujourd'hui, ce qui peut expliquer qu'au niveau de la Métropole, il y ait une légère augmentation. C'est un débat que pourraient avoir les conseillers métropolitains. En tous cas, il faut être honnête. Les taux communaux auraient peut-être augmenté si la répartition des taches entre les collectivités était restée la même.

Marc VERNEY
Lorsque l'on transfère une compétence à la Métropole, on transfère chaque fois les produits et les recettes que nous en avons transférées comme dernièrement pour l'aire des gens du voyage, afin qu'il y ait un équilibre ; et c'est d'ailleurs même une obligation de les transférer. A part les gens du voyage qui représentaient des transferts relativement faibles, les plus gros transferts qui ont eu lieu à la Métropole étaient….

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… en 2009 pour la propreté…

Marc VERNEY
D'ailleurs, Il y a eu baisse des taux car quelque part, les Balmanais payaient la même somme mais répartie entre les deux. Pour autant, nous avons la maîtrise sur Balma. Le seul levier que nous avons est le levier des taux. Celui-ci nous l'avons en main. C'est le levier des emprunts également. Et nous ne parlons que de ce que nous avons en mains. Pour le reste, nous pouvons seulement en discuter.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur CAPELLI ?

Jean-Jacques CAPELLI
Nous avons bien réfléchi et regardé cette question de taux, car ce soir c'est très important. Nous parlons du portefeuille des Balmanais parce que les taux, qui s'appliquent comme vous nous l'avez montré, à une valeur potentielle des biens et des personnes donnant lieu à un impôt derrière. Ce qui intéresse les gens? Ce n'est pas le taux. Je crois qu'il faut arrêter de raconter des histoires de taux car les gens, ici, payent les impôts avec des euros, des chèques ou des virements. Ce soir, après avoir bien réfléchi à tout cela, observé, regardé ce qu'il se passe depuis 3 ans et avant bien sur, nous aurions aimé que ce soit une baisse de taux qui nous soit proposée. Cela nous parait tout simplement juste et raisonnable. Je vais m'en expliquer. Pourquoi juste ? Il faut bien reconnaitre comme les impôts locaux que nos payons tous à Balma ont augmenté en moyenne de 200 € par an. Je pense aux retraités dont on parle tant et dont les retraites n'ont pas augmenté depuis 7 ou 8 ans, 200 € de moins, c'est 200 € de pouvoir d'achat en moins. Je pense aux jeunes qui ont de modestes revenus, 200 €, c'est également important. Je pense également aux ménages qui ont des charges avec des enfants. Cela se passe ainsi depuis longtemps. Si nous continuons ainsi, où cela va-t-il s'arrêter ? On nous sert que cela vient de la Métropole. Ceux qui ont bien regardé leur avis d'imposition, ils ont effectivement vu une part pour la commune et une part pour la Métropole. Ce n'est que justice, car comme le disait Monsieur ROBIC, des activités et du personnel ont été transféré à la Métropole. Cela me parait injuste de faire marche arrière par rapport à cette situation qui pénalise tout le monde et qui prive de pouvoir d'achat. Priver de pouvoir d'achat c'est très dangereux car c'est priver la consommation, l'activité de l'entreprise et c'est pénaliser l'entreprise. Je pense qu'il appartient à tous les conseillers municipaux des 35 000 communes de France de faire baisser les impôts locaux. Je pense également que c'est juste, car je suis désolé et il ne faut pas jouer sur les mots, que cela faisait partie de nos engagements. Concernant le programme, je vois écrit : « je prendrai des mesures pour ne plus augmenter les impôts ». On ne parle pas des taux. J'ai toujours entendu et compris « les impôts. Il ne faut pas « enfumer » les gens. C'est bien des impôts dont il faut parler et non des taux.
Cela me parait juste d'aller vers la réalisation de ces engagements et de faire baisser les impôts pour récupérer un peu, rétrocéder, revenir en arrière par rapport aux impôts payés en plus depuis deux ans. J'ai dit tout à l'heure que cela me paraissait juste, faisable. Pourquoi ? Parce que nous avons réduit la dépense de fonctionnement, ce que l'on appelle la dépense publique à Balma depuis 2014. Personnellement, je me suis bien investi dans cette action dès avril 2014 pour réussir ce changement qui n'était pas évident, tu l'as souligné Marc, sans remettre en cause l'essentiel des fondamentaux. Je pense notamment au budget des associations, uniquement en travaillant sur les excès, les non contrôle, etc. Bref, la dépense a été ramenée à 1 ou 2 millions par an. C'est ce qui explique les reports à nouveau car 1,5 à 2 millions de dépenses en moins par an au bout de 3 exercices, cela fait les 4 à 6 millions qui sont là. Mais si on s'arrête là, cela n'a pas de sens et c'est pour cela que je dis que proposer une réduction des taux pour que cela ait un impact de réduction sur les impôts, cela me parait légitime, juste et faisable. Pourquoi ? Car nous payons tous des impôts pour qu'il y ait de la dépense. Il faut qu'il y ait des impôts. Je suis pour car sans impôts, il n'y a pas de dépenses.
Il y a des pays où on ne fait pas de dépenses. Vous n'avez pas les pompiers qui vous ramassent au bord de la route, d'hôpitaux, d'écoles… il faut donc payer des impôts. Ils sont exactement à la hauteur de la dépense, partout; si on fait baisser la dépense, il faut faire baisser l'impôt car si non cela n'a pas de sens. Pourquoi faire baisser la dépense sans faire baisser les impôts ? Je ne suis pas le seul à le dire. J'ai lu des articles pendant la campagne électorale. Beaucoup de leaders le disent. Il faut faire baisser la dépense publique concomitamment aux impôts. Cela ne sert rien. Je ne vais pas vous lire les articles. L'ancien patron de BNP/Paribas vient d'en parler au nom du Club des entrepreneurs. Si vous baissez la dépense publique sans baisser l'impôt, vous constituez de l'épargne, du solde de trésorerie, de la trésorerie comme le disait Monsieur VERNEY tout à l'heure. Je suis pour une baisse de la dépense mais avec une baisse des impôts. C'est comme cela que l'on peut arriver à relancer le pouvoir d'achat. Je pense que c'est faisable car il y a l'argent. Si je fais baisser la dépense aujourd'hui sans baisser l'impôt, et demain faire une autre dépense, je reviens à la case départ. Ce n'est pas de la bonne gestion. Je suis désolé. Il faut commencer par faire baisser la dépenses, baisser les impôts, puis après on fabrique les investissements. Pour conclure, par rapport à cette bonne gestion à laquelle j'ai participé, puisqu'elle n'a pas remis en cause l'essentiel mais elle a permis de dégager une très belle trésorerie, je pense qu'il faut être raisonnable, sage par rapport à cela et ne pas mettre tous les

œufs dans le même panier. C'est pour cela que faire baisser les impôts de 15 % cela affecterait 1 200 000 € dans la trésorerie excédentaire qu'il y a et cela permettrait quand même de faire les projets à venir tout en redonnant 150 € à 200 € de pouvoir d'achat à tous les Balmanais, et je pense que ce serait un très bel acte de générosité. Monsieur le Maire, vous aviez dit que ce serait un mandat de gestion, et ce serait un bel acte de gestion. N'y voyez pas une attaque personnelle mais simplement le point de vue d'un analyste. Je connais les perspectives d'une stratégie financière et je pense qu'elle passe par des choses de ce type. Il faut équilibrer et ne pas mettre tous les œufs dans le même panier.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur VERNEY ?

Marc VERNEY
J'entends ce que vous dîtes. Mais tout de même si nous regardons bien les choses, nous avons moins de recettes. Et vous allez voir l'impact que cela fait sur 2015. Quand nous arrivons, nous découvrons que nous avons moins de recettes. Deuxièmement, nous savions que nous avions une dette à rembourser, un groupe scolaire et un cœur de ville avec un endettement qui avait progressé de manière importante. C'étaient de beaux investissements, mais il faut faire face à ces annuités de dettes. En plus, les investissements génèrent non seulement des remboursements de dettes mais des coûts de fonctionnement avec plus de salle de classes par exemple, donc plus de charges. Moins de recettes, plus de remboursements de dettes, plus de frais de fonctionnement, plus d'habitants car l'urbanisme avait été ouvert, qui veulent toujours plus de services et qui sont exigeants. Nous les comprenons, c'est normal. Nous sommes tous à demander cela. C'est pour cela que l'audit nous amenait à une situation extrêmement pessimiste. Car comment boucler raisonnablement une situation avec moins d'argent, beaucoup plus de dépenses, plus d'habitants, plus de demandes, et en plus malgré les incertitudes qui sont les nôtres et qui sont devant nous, baisser en plus les impôts ? Déjà ne pas les augmenter en donnant plus de services, je vous garantis que c'est déjà une prouesse, tout en préparant l'avenir. Après, on peut ne pas être d'accord sur le projet.

Jean-Jacques CAPELLI
Il y a 6 millions et moi je parle d'1,5 millions de réduction. Il en reste 5. C'est ce qui explique d'ailleurs ce que nous avons dit au précédent Conseil Municipal, en évoquant le report dans le temps de certains investissements, afin de voir l'impact négatif de toutes ces mesures qui vont tomber, et de faire uniquement les investissements prioritaires. Cela ne change pas fondamentalement la stratégie mais cela donne une autre image de ce que l'on peut faire en termes de gestion de la collectivité locale et des biens publics. C'est tout.

Marc VERNEY
Je comprends sauf que les 5 à 6 millions que nous avons là ont été constitués sur deux années pour financer notre programme, et ne seront constitués qu'une fois. Par contre, si on baisse les impôts d'1 million, on va le faire tous les ans. En 5 ans, nous aurons cramé l'économie que l'on a fait malgré tous ces efforts et en ne pouvant même pas financer notre programme ainsi que d'autres projets alors qu'il y a plus d'habitants. C'est ce qui est inquiétant, selon moi. Je sais que vous êtes sincère et je le suis aussi.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avant de passer au vote des taux et en essayant d'être objectif, nous essayons de faire les choses de façon les plus correctes possibles et surtout les plus fidèles à nos engagements. Mais si on revient à la page 27 qui vous a montré l'épargne nette, si j'enlève 1,2 millions de produits de fonctionnement, tout simplement, vous qui êtes si inquiet pour les finances de la ville, vous nous mettez dans une zone rouge puisque nous cramons complètement l'épargne nette que nous sommes en train de constituer depuis 2017. Je suis donc très surpris, après avoir entendu les inquiétudes que vous aviez sur l'avenir de notre commune et de nos finances lors de vos précédentes interventions sur le débat d'orientation budgétaire et notamment face au contexte national, que vous nous proposiez après tant d'efforts faits depuis 2014 de nous remettre en zone rouge à partir de 2017. Donc, là-dessus, il n'en n'est pas question.
Deuxièmement, il y a quelque chose de tout à fait logique et d'un certain côté, vous restez fidèle à ce que vous aviez dit, il y a deux Conseils Municipaux. Vous nous avez demandé de supprimer les investissements, hors les investissements courants. Effectivement, nous pouvons même aller plus loin

que 200 € par foyer. Si on arrête des investissements très importants pour notre commune alors qu'elle accueille de plus en plus d'habitants et qui nécessitent des services supplémentaires, on peut même aller jusqu'à 500 et peut-être 700 € par habitant. J'en reviens à la question posée tout à l'heure. Soit vous nous dîtes d'arrêter les investissements que nous avions prévus comme j'ai cru comprendre puisque vous aviez déposé un vœu en ce sens, et si jamais vous vous étiez ravisé et que ça n'était pas le cas, il faut nous dire quelles économies supplémentaires vous faites en termes de charges de fonctionnement. Nous le savons très bien, comme vous le savez aussi puisque vous étiez assez proche des actions que nous mettions en place, la prochaine étape - et on ne sait pas si nous n'y serons pas amenés si jamais la baisse des dotations se poursuit avec le futur Gouvernement - sera de se poser la question à Balma comme dans les autres communes, des choix, des priorités et pourquoi pas de la fermeture de certains services municipaux. Nous nous y sommes opposés depuis le début du mandat car nous voulons conserver la qualité du service public que nous connaissons. A partir de là, nous pouvons baisser la fiscalité, faire des choix de baisser les investissements, fermer un certain nombre de services.
Nous avons fait le choix d'une gestion tout à fait vertueuse qui nous permet d'aborder l'avenir avec sérénité et d'accomplir les projets pour lesquels nous avons été élus. 72 % aujourd'hui des actions que nous avons promises sont engagées et certaines sont même terminées et nous poursuivons en ce sens. En plus des 72 %, nous avons mis en place de nouvelles actions qui n'étaient pas prévues. Je pense notamment au ruisseau Noncesse pour 1200 000 € qui est mis au budget et dont nous n'avions pas parlé dans les investissements lors de la campagne électorale. Je pense aux 180 000 € de l'Entente TUC Balma qui n'était pas prévu dans notre programme électoral et que nous avons pourtant réalisé, etc. C'est une gestion vertueuse et saine. Si nous voulons continuer à fonctionner ainsi, l'effort que nous avons fait et que nous poursuivons avec la majorité est déjà très important. Les services de la ville s'en souviennent, les Élus également car ils l'ont suivi depuis 2014. Cet effort important sera poursuivi et cela nous permet ainsi d'aborder l'avenir avec un certain optimisme.
Après, il est facile de dire qu'il faut faire baisser les impôts. On peut toujours proposer de faire encore moins en termes de recettes. Je veux dire quand même que la stabilisation n'a pas été faite depuis très longtemps. Je ne suis pas allé au-delà de 1995, mais il est fort à parier que même avant 1995, les taux avaient été augmentés. Baisser les taux aujourd'hui dans le contexte d'incertitude que vous avez-vous-même décrit est tout simplement dangereux. Nous avions eu une discussion à ce sujet, et cela a été un de nos désaccords Monsieur CAPELLI. Je vous ai dit qu'il y avait une incertitude par rapport à l'avenir. Aujourd'hui, nous raisonnons sur des éléments que l'on connait, il y a un risque trop important à baisser les taux aujourd'hui, et pour demain devoir les augmenter peut-être deux fois plus que nous les aurions baissés si jamais un problème survenait. J'entends encore raisonner dans ma tête cette phrase. Nous choisissons la sécurité, le pragmatisme, et la vertu. C'est une formule qui, aujourd'hui, marche relativement bien et d'après les retours que nous avons, les gens sont relativement satisfaits de ces efforts et certains peuvent sans doute en espérer un peu plus de notre part. Je vous propose de mettre au vote les taux. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Madame DUTERNE ?

Myriam ADDI-DUPUY
Madame DUTERNE vote « pour ».

Vincent TERRAIL-NOVÈS
4 votes contre du groupe les Balmanais.

- **La délibération est approuvée à la majorité des voix avec 4 votes contre** (**Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA)

Je vous remercie.

Nous allons passer au vote du Budget. Je cède la parole à Monsieur VERNEY pour le budget des transports.

15.Vote du budget 2017 de la régie des transports

Marc VERNEY
C'est un budget simple dans lequel il n'y a pas d'investissement prévu supplémentaire. Nous proposons d'inscrire une subvention à hauteur de 42 750 € pour financer des charges à caractère général à hauteur de 6 500 € et des frais de personnel en légère augmentation à hauteur de 36 200 €, soit un budget équilibré avec un total de 42 750 €. Je vous propose de voter ce budget de la section d'exploitation de la régie des transports. Merci

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des questions ? Non. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **Le Budget de la Régie des Transports est approuvé à la majorité des voix avec 8 votes contre** (**Groupe « Balmavenir »** : Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Le Budget primitif est présenté par Monsieur VERNEY.

16.Vote du budget 2017 de la Ville

Marc VERNEY
Les principes du budget, que je vous présente tous les ans et sur lesquels je vais donc passer très rapidement, sont les suivants :
- Le principe d'annualité : le budget est défini pour la période du 1er janvier au 31 décembre et doit être voté au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique ;
- La règle de l'équilibre réel : équilibre entre les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Le principe d'unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans un document unique ;
- Le principe d'universalité : toutes les opérations de recettes et de dépenses sont indiquées dans leur intégralité = sincérité du budget ;
- Le principe de spécialité des dépenses : les crédits sont affectés pour un objet particulier.

Section de fonctionnement :
Nous nous proposons d'équilibrer le budget à hauteur de 23 770 000 € avec :
- Recettes réelles : 17 085 788 €
- Recettes d'ordre : 191 313 €
- Report 2016 : 6 493 278 €, que nous avons voté à la majorité
- Dépenses réelles : 16 490 407 €
- Dépenses d'ordre : 905 597 € (exclusivement de l'amortissement)
- Virement à la section d'investissement : 6 374 375 €.

Voici comment nous nous proposons d'équilibrer la section de fonctionnement. Si on regarde un peu dans le détail les recettes.
Nos recettes de gestion vont être en baisse. Nous avons certes un impôt qui est légèrement en hausse. La Dotation de Fonctionnement de l'État qui est encore en réduction vient tirer vers le bas nos recettes. Ce sont des recettes en baisse de 2.17 %, des produits financiers relativement stables, des produits exceptionnels (on ne retrouvera pas par exemple les 150 000 € de Green City et les reventes de matériels comme nous les avions eues précédemment) que nous n'envisageons pas comme les recettes exceptionnelles à hauteur de 2016, et donc des recettes réelles en baisse de 3,42 %. Lorsque l'on rajoute aux trois années précédentes la baisse de la dotation sur 2017, qui s'élève à 850 000 €, et vous voyez que dans la conversation que nous avons eue Madame BAHUREL, le cumul sur 2017 s'élèvera à 2 000 054 € de manque à gagner de DGF. Ce sont donc les 4 années cumulées puisque nous rajoutons 850 000 € sur 2017.

Si nous regardons les recettes réelles, les dépenses de gestion vont être en progression de 4.37 % sous l'effet de la masse salariale en partie, des Charges à caractère général. Les charges financières vont subir dans une écriture imposée par la trésorerie d'Intérêts Courus Non Échus, qui nous amène à une progression des intérêts, des charges exceptionnelles. Là, nous n'en n'avons pas particulièrement, Nous avons prévu une dotation provisions pour faire face d'une part à un crédit structuré qui est dans notre compte administratif et qui pourrait s'avérer nous causer des pénalités. Nous ne savons pas non plus comment va se boucler la salle des fêtes de l'ilot Libération puisqu'il y a un procès en cours. Faudra-t-il restituer les sommes qui nous ont été payées ou non ? Nous prévoyons donc à cet endroit une dotation aux provisions. Nous espérons ne pas l'utiliser bien évidemment. Si nous ne l'utilisons pas, cela fera de l'autofinancement. Si on l'utilise, elle aura été prévue. On prévoit, comme la réglementation nous l'autorise, 1 100 000 € de dépenses imprévues dans la section de fonctionnement. Nous pouvons aller jusqu'à 7.5 %. L'objectif est de ne surtout pas avoir à faire face à ce genre de situation, mais gérer, c'est prévoir.
Les dépenses réelles s'élèveront à 16 490 000 €. Si on regarde l'évolution des charges à caractère général, on voit que nous reprenons une légère hausse de 2 % entre 2016 et 2017.
9.22 % peut paraitre important, mais il faut savoir que l'année dernière également nous avions prévu des dépenses à un niveau un peu supérieur mais nous avons continué à procéder à une gestion rigoureuse. Ce n'est pas parce que nous inscrivons ces sommes que nous allons les consommer, le but étant toujours d'être extrêmement vigilant sur les dépenses à caractère général, qui sont moins complexes que la masse salariale, et plus facile à optimiser.
Les charges à caractère général sont en progression de 3.34 %. Même explication. C'est le budget. Nous allons quand même faire en sortes de tenir ce budget, et comme nous l'avons prouvé en 2016 et les années précédentes d'être extrêmement rigoureux sur ces dépenses.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur VERNEY si vous le permettez, pour être bien clair, c'est ce que nous avions prévu l'année dernière au budget et nous avons réalisé cela. Ce n'est pas parce que nous affichons des évolutions de charges importantes qui nous permettent de préparer l'avenir que comme l'a dit Monsieur VERNEY, nous consommons forcément tous les crédits et l'année 2014 en est un très bon exemple.

Section d'investissement :

Marc VERNEY
Je passe maintenant à la section d'investissement. C'est là que l'on peut voir qu'il est important d'avoir cet autofinancement et cette constitution d'épargne. Nos recettes réelles ne représentent plus que 1 799 000 € et lorsque nous regardons de quoi elles sont constituées, c'est quand même très intéressant :

- Subventions : 530 000 €, dont 430 000 € de subvention du Conseil Départemental,
- Vente de terrain pour la résidence séniors : 550 000 €
- Vente du dernier commerce du cœur de ville : 288 000 € TTC
- Résidu de FCTVA : 270 000 €.

Les recettes sont donc non seulement faibles mais également fragiles car on voit bien qu'elles ont un caractère unique. Nous n'aurons pas la possibilité de vendre de commerces tous les ans, et ce n'est pas trop notre travail non plus.
En termes de recettes, nous allons pouvoir nous appuyer sur le virement à la section d'investissement présenté tout à l'heure, c'est-à-dire l'épargne de 6 375 000 €. Nous pourrons nous appuyer sur des recettes d'ordre qui sont des amortissements et sur le report de la section d'investissement, mais dont plus de la moitié sera consommé par les restes à réaliser.
Concernant les dépenses réelles, elles s'élèveront à 9 298 000 €, sachant qu'à l'intérieur, il y a déjà 1 500 000 € de remboursement de capital de dette. Il y a des dépenses d'ordre, amortissement de subventions, et nous prévoyons un niveau de dépenses imprévues à hauteur de 585 000 €. Nous espérons là aussi ne pas avoir à consommer de dépenses imprévues de manière à les laisser plutôt en excédent qui nous permettront de financer la suite du programme de l'année suivante.
Les deux sections sont parfaitement équilibrées à hauteur de 10 075 076 €. Vous voyez donc deux sections équilibrées à hauteur de 10 075 076 €.

Je vais rentrer dans les précisions sur le programme d'investissement. Au-delà du remboursement du capital de la dette, que trouve-ton au sein de ces 9 298 000 € ?

pour la culture : 2 523 595 €

- valorisation du pole culturel au centre ville

pour l'enfance : 838 500 €

- rénovation des groupes scolaires : 408 500 €
- extension Gaston Bonheur : 230 000 €
- sécurisation périmétrique et volumétrique des écoles : 150 000 €
- aires de jeux : 50 000 €

pour le sport et les associations : 338 760 €

- praticable gymnase : 42 000 €
- entrée du stade : 100 000 €
- salle de réception : 57 600 €
- logement du stade : 36 000 €
- réaménagement locaux associatifs, mise aux normes et rénovation : 103 160 €

pour l'environnement : 1 261 840 €

- 2 parcs : 20 040 €
- plantations arbres : 47 800 €
- ruisseau Noncesse : 1 194 000 €

pour la sécurité des biens et des personnes : 1 000 900 €

- vidéo protection.

Voici les programmes d'investissements que nous inscrivons au budget 2017. Voici ensuite la plaquette du centre-ville - rénovation urbaine.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Il s'agit d'une image représentant ce que ce sera demain le projet phare de l'année à venir et la rénovation des bâtiments de la bibliothèque, du presbytère et des locaux associatifs.
Nous sommes toujours en train de discuter avec les architectes mais c'est une image représentant ce que sera l'ambiance de ce futur centre ville.
Concernant la liste des investissements à réaliser cette année et plus précisément le ruisseau du Noncesse, j'espère que nous pourrons faire ces investissements car nous avons tout de même une interrogation par rapport à la GEMAPI et au rôle de la métropole que nous sommes en train d'éclaircir. De toutes façons, si ce n'est pas nous qui faisons les travaux mais la métropole, il faudra transférer quoi qu'il en soit la somme que nous avons mise au budget puisque la Métropole ne fera pas de cadeau à ce niveau. Donc, simplement, aujourd'hui l'enquête publique vient de se terminer sur le ruisseau du Noncesse ; certains riverains ont participé et c'est un projet qui est aujourd'hui enclenché. On peut passer au débat. Des commentaires ? Madame BAHUREL ?

Sylvie BAHUREL

Je voudrais juste une précision. Le développement de la fibre optique est pour la vidéoprotection et non pour les ménages Balmanais ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Ce n'est pas que pour la vidéoprotection. Nous pouvons équiper tous les bâtiments municipaux, notamment concernant les écoles et centres de loisirs, il y a 150 000 € sur la sécurisation périmétrique. L'idée est d'améliorer les systèmes de sécurité des bâtiments communaux en passant par la fibre optique. Ce n'est donc pas que pour la vidéoprotection. Monsieur NIETO ?

Charles NIETO

Comme nous nous y étions engagés, je ferai des observations d'ordre général sur le compte administratif et le budget primitif 2017.
Monsieur le Maire, le compte administratif 2016 montre une nouvelle fois l'austérité que vous avez installée sur les finances de Balma avec un impact important sur les administrés. En 2015, une baisse de 11.80 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2016, sur le compte administratif, on constate une baisse de 13 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cela se traduit par une baisse des subventions accordées aux associations malgré l'augmentation du nombre d'habitants, pression sur certaines d'entre elles, pression également sur les salariés communaux qui agissent au quotidien pour faire de leur mieux avec moins de moyens, avec la mise en œuvre de réaffectation des

personnels. De plus, comme vous l'aviez indiqué lors du débat des orientations budgétaires, vous avez remplacé des emplois permanents par des emplois aidés. Vous avez donc précarisé une partie du personnel et vous avez détourné l'objectif de ces emplois qui étaient de mettre le pied à l'étrier pour certaines personnes, en vue de trouver un emploi stable. Pour notre part, nous percevons dans notre commune le sentiment où seule la réduction des dépenses est la priorité. C'est le sentiment général qui règne sur notre commune. Par une analyse macro-économique, nous constatons que vous avez, depuis le début de votre mandat, constitué une cagnotte de 6 500 000 €. Dès votre arrivée, par l'analyse des comptes, vous avez pu vérifier lors d'un Conseil Municipal de juin 2014, en présentant les ratios que l'encours de dette ramené à l'épargne brute était estimé à 5 ans, ce qui est un très bon chiffre Monsieur VERNEY. Puis vous abordiez l'annuité de la dette, le cumul des intérêts et du capital, crédit remboursé tous les 3 ans ; nous étions à 55 % ce qui est un chiffre plutôt correct, comme précisé par Monsieur VERNEY. Puis malgré les éléments budgétaires positifs détaillés dans ce Conseil Municipal, vous avez décidé de porter un discrédit sur l'équipe municipale sortante pour une mauvaise gestion. « Nous sommes au bord du gouffre » disiez-vous. Propos déjà employé par Monsieur FILLON, alors 1er ministre de Nicolas SARKOZY, je le cite : « la France est en faillite ». Propos au demeurant très intéressant pour les financiers qui n'ont pas manqué d'augmenter les taux d'intérêts sur les créances de l'État compte tenu du risque exprimé.
Au départ, il est vrai que la charge de la dette était plus importante qu'à son arrivée malgré les mesures d'austérité imposées aux Français. Propos quasi-similaires de Monsieur…. Monsieur le Maire, faites respecter la séance…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur NIETO, depuis le début, vous parlez de problématique nationale plus que de problématique locale. Monsieur FILLON avait raison, et nous avions raison aussi car à la fois sa propre gestion et la nôtre ont été faites après des années de gestion que nous condamnons l'un et l'autre et qui nous amenaient droit dans le mur et vous semblez avoir oublié déjà la chaine de l'épargne nette que nous avons présentée tout à l'heure mais nous vous la présenterons de nouveau si besoin était.
Continuez Monsieur NIETO.

Charles NIETO
Monsieur le Maire, soit vous faîtes respecter et que je puisse m'exprimer même si cela ne vous intéresse pas… vous n'avez qu'à le dire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Un article de notre règlement intérieur consiste à ne pas évoquer les sujets qui n'ont pas trait à la commune et qui sont nationaux. Donc, je vous rappelle le règlement intérieur et vous invite à nous dire ce que vous auriez fait à notre place pour les comptes de la ville, ce qui serait beaucoup plus constructif que de répéter des propos de Messieurs FILLON, SARKOZY ou même Monsieur HOLLAND, ou encore quand Monsieur MACRON est parti, etc.

Charles NIETO
Vous ne vous gênez pas de le dire, vous aussi.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, je ne pense pas. Monsieur NIETO, vous terminez ou je vous coupe la parole. D'autres personnes auront peut-être des choses intéressantes à dire. Je vous demande de terminer maintenant.

Charles NIETO
Propos quasi-similaires de Monsieur MOUDENC sur l'appréciation des comptes de l'équipe sortante Monsieur COHEN. L'année dernière la cagnotte de Monsieur MOUDENC était d'environ 65 millions, certes 10 fois plus que celle de Balma, mais nous aurons 10 fois plus de caméras que Toulouse.
L'objectif inavoué de votre famille politique est de mettre en place une austérité tout azimut et de la faire supporter à l'équipe sortante. Naturellement, vous avez pris soin de confirmer cette image négative par une parole d'expert très à la mode aujourd'hui. Mais dans l'aspect financier, vous ne pouvez que constater un verre à moitié vide ou à moitié plein en fonction de ce que vous voulez faire passer comme message. Cette austérité a un visage, des répercussions quotidiennes pour nos concitoyens. Votre première mesure traduit dans les comptes administratifs une augmentation de 16 % du prix du repas pour les seniors non imposables et 5 % pour les autres. Les personnes en difficulté momentanée ou pour une plus longue période ou à faible pouvoir d'achat n'ont qu'à bien se

tenir. Évidemment, comme on le dit souvent, c'est de leur faute. Suppression du salon du livre et du vin, même si nous avions déjà réduit l'enveloppe budgétaire en 2014 de 50 K€. Cette manifestation avec une résonnance inter-régionale et nationale pour la ville de Balma était très appréciée de la population et des commerçants du centre-ville. Suppression du contrat avec l'ESAT l'Occitan qui emploie des personnes en situation de handicap pour l'entretien des espaces verts et qui travaillait en lien avec les services. Réduction en 2014, puis dès 2015, suppression des emplois saisonniers pour les jeunes de Balma. Stagnation puis baisse des subventions des associations malgré l'augmentation de la population. Baisse de la subvention du CCAS de 285 K€ depuis 2013 malgré l'augmentation de la population et des personnes en situation de pauvreté, malgré les différentes alertes des associations caritatives tels que le Secours Catholique, Emmaüs, Secours Populaire, Restaus du Cœur. De plus, vous faîtes approuver au CCAS le recouvrement des créances dûes à la ville. Je pourrais en citer d'autres. Comme je le disais au début de mes propos, vous avez constitué une cagnotte de 6 500 000 € en deux ans. Il faut ajouter le montant de la baisse de la dotation de l'État, les annuités de la dette que nous avions contractées et qui devaient contracter et qui devaient entrainer les finances de notre ville au bord du gouffre. Propos que nous avons également tenus lors du conseil de juin 2014. En conclusion, vous avez trouvé des finances saines et vous devez aujourd'hui assumer votre politique d'austérité qui a dans une certaine mesure distendu le lien social dans notre ville. L'objectif pour tout élu de la commune est de trouver une juste redistribution de nos impôts en mettant à notre disposition les infrastructures nécessaires, culturelles, sportives, éducatives et de mettre en place une véritable solidarité au sein de notre communauté où chacun peut et doit trouver sa place dans l'intérêt général. Voici les raisons pour lesquelles nous n'avons pas voté le compte administratif 2016.
Concernant le BP 2017, naturellement, il est calé sur vos objectifs initiaux d'austérité, qui plus est, comme vous nous l'avez indiqué dans votre présentation, fait face aux incertitudes des scrutins des élections présidentielles et législatives. Si nous prenons par exemple un des candidats que vous parrainez, Monsieur FILLON, son programme prévoit de supprimer 500 000 fonctionnaires, de baisser les dotations de l'État de 100 milliards et le bloc communal sera donc mis à contribution. Votre BP prévoit 1 171 K€, dotation en baisse malgré un nombre croissant d'habitants et qui s'inscrivent dans les différentes associations. Au CCAS, toujours le même montant de subvention depuis 2014 malgré le cri d'alarme des associations caritatives. Mais cette cagnotte construite sous l'austérité va servir essentiellement à deux investissements, que nous ne partageons pas : vidéoprotection aux alentours de 1 700 000 €, environ 200 à 300 K€, estimation par rapport aux dépenses de fonctionnement annuelles, la destruction et la reconstruction du presbytère et de l'ancienne école pour 2 500 000 €, d'autant plus que ces projets n'ont pas de légitimité. Les Balmanais ne sont pas informés du montant exorbitant de la mise en place de la vidéoprotection sur notre commune et ne sont pas informés de la démolition et de la reconstruction des deux bâtiments. Voici Monsieur le Maire pour quelles raisons nous ne voterons pas le budget primitif 2017.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur NIETO. Je vais vous dire la vérité. Vous m'avez un peu déçu. Et vous n'avez pas été tout à fait à la hauteur de mes attentes car il manque dans votre rhétorique deux arguments importants. C'est une cavale contre l'Europe et contre le grand capital. Et ce sont deux termes que je n'ai malheureusement pas entendus dans votre intervention et je suis inquiet. Mais je ne doute pas que d'ici quelques semaines vous vous remettrez à niveau.

Charles NIETO
Monsieur le Maire, les propos que j'ai cités ou les personnes que j'ai citées ont tout de même une influence sur le bloc communal. Vous ne pouvez pas dire le contraire et vous mettre des œillères en disant qu'après tout, le Président et les Députés font ce qu'ils veulent et ensuite, vous traduisez en disant qu'il y a des baisses de dotations de l'État. Ce n'est pas responsable.
J'interviens au niveau national, des Députés et de la commune. Je suis cohérent avec moi-même et notamment en évoquant Monsieur FILLON car, comme écrit dans la Dépêche, vous le soutenez. Si vous aviez soutenu Monsieur MACRON, j'aurai cité Monsieur MACRON, etc… ce n'est pas un parti pris à votre égard.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez tout d'abord fait référence à ma famille politique. Nous sommes assez libres, et je crois que dans ma majorité municipale, nous ne faisons jamais état de nos engagements politiques respectifs. Dans mon équipe, les gens sont tout à fait libres de faire ce qu'ils veulent, et d'ailleurs, je leur ai donné une consigne pour les élections présidentielles, c'est de faire ce qu'ils voulaient et surtout ne

pas se gêner en allant jusqu'où ils voulaient aller. Il n'y a pas de consignes et moi, personne ne m'impose aucune famille politique ni celle dont mes idées sont les plus proches, ni d'autres. Ce que nous devons faire pour la ville car nous sommes des gens intégrés dans la vie quotidienne de Balma et rien n'est dicté par certains dogmatismes, etc. Nous essayons d'agir en répondant aux attentes du moment. Vous avez parlé d'austérité et de répercussion sur la vie quotidienne. C'est votre perception. Nous n'avons pas la même. Cette austérité, nous-mêmes les Élus, nous ne la ressentons pas alors que nous sommes sur le terrain. Vous avez parlé également des espaces verts supprimés pour les ESAT, personnes porteurs de handicap. C'est vrai et nous en avons évoqué la raison. Mais je ne comprends pas que, dans le même temps, vous ayez critiqué la fin des emplois saisonniers et vous ayez dénigré les emplois aidés. D'ailleurs, j'ai présenté ce matin comme je le fais chaque fois le compte administratif et le budget à tous les agents de la ville, et il y avait 28 emplois aidés. Je leur ai dit qu'ils avaient beaucoup de chance que nous soyons nous-mêmes aux responsabilités de cette ville puisque le groupe de Monsieur MERIC m'avait confirmé au dernier Conseil Municipal qu'ils étaient défavorables aux emplois aidés. Je peux vous assurer que cela a jeté un très grand froid. Face à vos responsabilités, il est difficile de vous raccrocher aux branches.

Charles NIETO
Vous travestissez la vérité et déformez les propos. Nous avons dit que nous étions contre les emplois aidés qui remplacent les emplois statutaires. C'est ce que l'on a dit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non. J'ai posé la question clairement à Monsieur MERIC. Ils remplacent des emplois statutaires et ont été mis en place pour cela puisque la loi du gouvernement de Monsieur HOLLANDE, que vous n'avez pas cité, l'autorise.
Concernant les nombreuses assertions que vous assénez, petit à petit, je crois que nous démontrons que ce sont des contre-vérités et nous allons vous en faire la démonstration tout à l'heure sur les subventions aux associations ; car malgré ce que vous dîtes, elles n'ont pas du tout diminué. L'enveloppe n'a même pas été contenue et a en réalité augmenté. Et vous aurez des chiffres très parlants. Là aussi, nous cassons une rhétorique dans laquelle vous avez voulu nous enfermer depuis le début du mandat. Les associations sont très bien dotées et nous avons de très bonnes relations avec elles, comme nous l'évoquerons tout à l'heure. Le budget qui leur est consacré dans l'humanitaire, le caritatif, le social, la culture, ou bien le sport est en augmentation significative et nous vous le démontrerons tout à l'heure. Pour le reste, d'un certain côté nous ne sommes pas étonnés par ce que vous avez dit. Cela correspond tout à fait à la gestion que vous faisiez auparavant et que les Balmanais ont rejetée dans leur majorité.
D'autres remarques ? Monsieur AMINE-MOTILVA ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je vous remercie Monsieur le Maire. Dans la mesure où pas mal de choses ont déjà été évoquées et que trois visions différentes, toutes autant respectables les unes que les autres, ont été présentées lors du DOB, mon intervention se résumera en quelques phrases. Oui, nous sommes favorables, pour ce qui est du positif à 29 % d'investissements dans la maintenance des équipements municipaux. C'est également le cas pour les investissements dans le cadre des contrats de quartiers et nous sommes favorables à ces 17 % d'investissements prévus. En revanche, s'agissant du projet de déploiement de la vidéoprotection estimée à plus de 1.4 millions d'euros HT. Nous rappelons que sur le principe nous sommes favorables à la vidéoprotection dans la lutte contre la délinquance. Toutefois si nous réaffirmons notre attachement à la sécurité et à la tranquillité des Balmanais, nous réitérons que ce projet est en l'état démesuré et beaucoup trop coûteux. Ensuite s'agissant du projet de réaménagement du cœur de ville estimé à plus de 4,5 millions d'euros, nous réaffirmons, éléments à l'appui, que ce projet n'est pas conforme aux engagements de 2014. Ces deux derniers investissements ne nous paraissent pas raisonnables alors que les finances de la ville de Balma se dégradent et que l'État continue d'imposer des mesures d'économies aux collectivités. Ces deux investissements lourds nous paraissent dangereux pour l'avenir de Balma. Nous réaffirmons qu'il serait de bon sens de réduire le projet de vidéoprotection comme déclaré lors du dernier Conseil Municipal, et comme nous l'a dit précédemment Monsieur CAPELLI, de suspendre le projet de cœur de ville le temps au moins de connaître les orientations de la prochaine majorité gouvernementale. Pour l'ensemble de ces raisons, et par souci de responsabilités, les élus du groupe les Balmanais voteront contre ce budget 2017. Je vous remercie Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien? Je propose de passer au vote. Madame ADDI-DUPUY ?

Myriam ADDI-DUPUY
Madame DUTERNE vote contre Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie. Y a-t-il des votes contre ?, le groupe Balmavenir, Les Balmanais et Madame DUTERNE. Des abstentions ?

- **Le Budget Primitif est adopté à la majorité des voix avec 13 votes contre** (Florence DUTERNE - **Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA) - **Groupe « Balmavenir »** (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ)

Je vous remercie.

Concernant le vote des subventions aux associations, nous avons souhaité vous donner une délibération à part. Conformément aux souhaits de Balmavenir, nous avons mis à part les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles. Je crois que cela correspond à peu près à ce que vous souhaitiez afin que vous puissiez connaitre exactement le montant des subventions.
Nous allons juste présenter le montant des subventions et je vais passer la parole à Marc VERNEY.

17.Vote des subventions aux associations

Marc VERNEY
Pour répondre à votre remarque Monsieur NIETO, vous pouvez voir l'évolution des subventions aux associations de nos différents comptes administratifs 2014, 2015,2016 et 2017. Nous avons extrait 4 associations qui sont l'AVSB, la MJC la Planète Bleue et l'APCB car il y a des changements de périmètres pour ces associations et une ré-internalisation pour les emplois MJC. Nous avons réintégré au sein des agents municipaux 4 personnes de l'encadrement de l'AVSB. Ces 4 associations ont modifié le périmètre. Par contre, concernant toutes les autres associations, vous pouvez voir leur évolution :

- 391 000 € en 2014
- 395 000 € en 2015,
- 406 000 € en 2016,
- 420 000 € en 2017.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pourquoi ces 4 associations ? Monsieur VERNEY vous l'a dit. Ce sont des associations représentant quasiment des prestataires pour la commune, c'est-à-dire que l'AVSB est l'association à qui nous déléguons le temps périscolaire avec un budget très conséquent de plusieurs centaines de milliers d'euros. La MJC est également un partenaire important. La Planète bleue est une crèche et le calcul de la subvention est effectué en fonction du nombre d'enfants. Quant à l'association du personnel communal, il s'agit d'une subvention indexée sur la masse salariale et calculée automatiquement. Mais concernant le monde associatif de toutes ces associations qui se bougent pour le loisir, le sport, la culturel, le caritatif, l'humanitaire et le social, il y a une augmentation de 30 000 € depuis que nous sommes élus. Voyez Monsieur NIETO que nous sommes très loin de la baisse des subventions auxquelles vous faisiez allusion tout à l'heure.
Un mot sur les subventions exceptionnelles données, non pas par hasard, mais en fonction des projets. Il est vrai que l'an dernier nous avons eu un certain nombre de projets qui n'ont pas été reconduits par des associations, d'où la différence entre l'année 2015 et 2016. Je prends un exemple : nous avions donné à Histoire vivante une subvention dans le cadre du centenaire de la Guerre 14/18 ; bien sur, cette subvention avoisinant 500 € n'a été donnée qu'une seule fois et ainsi de suite pour d'autres. BALMA Saint-Exupéry 31, en 2015, n'a pas fait la Coupe de Judo qu'il avait l'habitude de faire et qu'il a fait les années suivantes. Ces dernières dépendent vraiment des projets et des dossiers des associations. Le fonctionnement concerne tout ce qui est lié au fonctionnement propre des

associations. Nous n'avons pas du tout à rougir de ces efforts que nous faisons dans un contexte de désengagement profond de l'État et où justement de nombreuses collectivités ont baissé les aides et les subventions à tout ce tissu associatif. Avez-vous des remarques ? Monsieur ROBIC ?

Jean-François ROBIC

Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord concernant votre intervention de tout à l'heure, les emplois aidés n'ont pas été créés pour remplacer les emplois statutaires. Il faut le dire. Nous nous sommes opposés lors du DOB à votre entreprise de constitution de la Fonction Publique Territoriale locale. Vous nous accusez aujourd'hui d'asséner des contre-vérités mais permettez-moi de vous le dire, vous êtes en la matière un expert. Maintenant, je souhaite au nom du groupe Balmavenir revenir sur le volet « subventions aux associations » du compte administratif 2016 et du budget 2017. Nous souhaitons en préambule réaffirmer notre total soutien aux actions menées à Balma par les bénévoles du monde associatif qui fait de notre commune un lieu si agréable à vivre et si bien connu au-delà des frontières communales par leur rayonnement notamment culturel et sportif. Félicitations donc à ces femmes et ces hommes qui se donnent sans compter dans un intérêt collectif. C'est bien là le sens du soutien apporté par la commune.

Pour ce qui concerne maintenant l'approche financière, à la lecture des éléments fournis pour préparer ce Conseil Municipal, et des exercices budgétaires des années précédentes, il ressort qu'en 2016, tout d'abord? Nous pouvons noter en comparant le Budget Primitif et le Compte Administratif 2016 que ce sont 39 791 € de subventions qui n'ont finalement pas été versé à la MJC (- 35 %) et à Crescendo (- 32%). Nous souhaiterions avoir des explications de votre part sur ces choix. De plus, toujours pour 2016, ce sont 38 117 € de subventions qui ont été attribuées sans délibérations de notre assemblée. Sur les 40 500 € inscrits à la réserve de subventions. Il y a ainsi 2 413 € qui n'auront pas été donnés à des associations Balmanaises alors que cette somme était inscrite au budget et aurait pu aider à un meilleur financement de certains projets. Nous retenons comme fait majeur que 94 % de la réserve de subvention que vous avez constituée l'a donc été sans aucune décision du Conseil Municipal. Ceci est totalement illégal et nous nous réservons bien évidemment le droit de porter cette affaire en d'autres lieux. Attention à ne pas interpréter cette intervention comme remettant en cause le bien fondé de ces subventions exceptionnelles. Ce sont bien les modalités d'attribution qui sont non conformes avec les textes en vigueur. Par vos décisions entachées d'illégalité à notre sens, vous entraînez, Monsieur le Maire, dans votre tourmente des associations de notre commune concernées et nous le regrettons. Tout ceci contribue, vous le comprenez, à expliquer notre vote contre du CA 2016. Enfin dans les grandes masses, on notera une stabilité des subventions au CCAS et comme le disait mon collègue Charles NIETO au nom de notre groupe, alors qu'une partie des aides demandées par les foyers concernés sont refusées en commission d'attribution et que la population augmente avec un accroissement des personnes potentiellement éligibles à ces aides. De même une baisse pour les affaires sociales et la solidarité de 500 €, une baisse concernant la cohésion sociale de 25 435 €. Bref, c'est l'austérité sociale et je rejoins mon collègue. Ces subventions à vocation sociale sont à la baisse ce qui en fait malheureusement un marqueur fort de votre politique budgétaire qui s'éloigne de ceux qui en ont le plus besoin. Venons en maintenant à 201. Nous observons une baisse de 12 % des subventions par rapport à 2016 y compris les subventions exceptionnelles. On peut noter par exemple que cela concerne l'association du personnel de la ville. Vous avez donné une piste d'explication, ou bien Hamony avec - 7 %, tout comme l'association du personnel ou encore l'AVSB avec – 22 %. Et que dire de la MJC qui affiche un – 72 % entre ces deux années. Pour quelle raison. Vous en avez expliqué une partie mais sans doute, y en a-t-il d'autres ? De nouvelles associations se voient attribuer des subventions conséquentes de 3 000 € pour l'atelier sonore, quand certaines implantées de longue date à Balma et très activeS dans le domaine du développement durable par exemple, ne se voient pas accorder les sommes espérées. Je parle ici de l'APCVEB qui aurait souhaité semble-t-il un soutien plus important de la commune pour son travail d'inventaire et de compte-rendu aux Balmanais sous forme d'exposition ou de parution. Concernant d'ailleurs ce projet d'inventaire sur la biodiversité à Balma, Nous nous étonnons de ne pas avoir de subvention Pour « Nature Midi-Pyrénées » alors qu'elle y contribue dans le cadre d'un partenariat avec l'APCVEB. Je vous renvoie à la délibération prise à ce sujet le 15 décembre dernier qui prévoyait un montant de 2 730 € sur cette action. Là encore, pour quelle raison ? Nous attirons enfin l'attention des membres du Conseil Municipal sur le fait que le vote de subventions exceptionnelles en même temps que les subventions dites classiques fait perdre leur caractère exceptionnel aux subventions car elles seront versées obligatoirement à l'association même si le fait générateur du caractère exceptionnel de la subvention n'a pas lieu. On pourrait citer par exemple une fête de quartier qui serait annulée pour cause météorologique. La jurisprudence en la matière est très claire. La subvention doit être versée à

l'association quand elle aura été votée car en Conseil Municipal, ce qui est le cas ce soir. Pour terminer Monsieur le Maire, nous sommes désolés de devoir intervenir dans le détail sur nos délibérations car le travail qui aurait pu se mener en commission sur ces aspects n'a une fois de plus pas eu lieu. Vous et votre équipe êtes ici désormais fidèles à des pratiques qui empêchent une démocratie locale apaisée à Balma. Nous le dénonçons une fois de plus à l'occasion de l'examen de cette délibération. Notre groupe votera néanmoins pour ces subventions au monde associatif. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur ROBIC. Beaucoup de choses ont été dites. Nous aurions aimé que vous nous adressiez vos questions par écrit ce qui nous aurait permis d'y répondre et elles sont nombreuses. Je vais vous en donner un exemple. Vous avez cité tout à l'heure Harmony. Oui, la subvention baisse pour Harmony mais le travail fait est très important par tous les élus en charge d'un secteur. Michel BASELGA pour le monde patriotique, Anne MASSOL pour les associations de loisirs sociales et humanitaires, Sophie LAMANT pour la vie scolaire, François GINESTE pour la culture, Lydie LENOBLE pour la cohésion sociale, Olivier GOURICHON pour les associations médico-sociales, Valérie FLORENT pour l'environnement, et bien sur Stéphan LAROCCA pour le sport. Contrairement aux années précédentes, nous avons changé cette année, c'est-à-dire que tous les Présidents ont été soit contactés par téléphone avant le Conseil Municipal, soit reçus en Mairie s'ils le pouvaient, pour évoquer les subventions allouées. Je peux vous dire que nous sommes très loin du climat que vous dépeignez d'austérité, etc. La vérité est que vous essayez de nager dans la démagogie en nous expliquant que l'on ne fait pas assez pour les associations mais d'un autre côté en ne votant pas le budget et notamment les dépenses liées à ces associations. Cela s'appelle de la démagogie et certains peuvent même l'appeler du populisme. Je vous dis que nous ne sommes pas du tout sur cette ligne. Concernant Harmony, par exemple, ce n'est pas contre Harmony que la subvention a été diminuée. Simplement HARMONY avait de graves difficultés en 2014 avec 37 000 € de subvention. Nous sommes venus en soutien et en appui pour Harmony car ils avaient besoin de nous cette année-là à leur côté, et pour leur permettre de remettre à flots leurs finances et largement augmenter la subvention. Nous sommes passés de 37 000 € à 43 000 €. Aujourd'hui, les comptes ont été rétablis et Harmony génère à la fois de la trésorerie et un budget largement équilibré. Donc, plutôt que de mobiliser 3 000 € inutilement, nous avons voulu justement en profiter pour aller vers d'autres associations. La subvention a été baissée de 43 000 € à 40 000 €. J'ajoute à cela que l'Atelier Sonore est une chorale qui s'est montée en étant extraite d'Harmony, c'est-à-dire que nous avons une nouvelle association auparavant intégrée à Harmony et qui avait une part de la subvention que nous donnions à Harmony. Ce que nous donnons aujourd'hui à l'Atelier Sonore a, très logiquement, été retiré d'Harmony et cela n'a posé aucun problème. Simplement, vous ne pouvez pas dénigrer d'un coup de parole ou de stylo le travail de proximité de très longue haleine fait par tous les élus avec leurs associations respectives car aujourd'hui les associations nous disent qu'elles sont traitées comme jamais elles l'ont été. Et elles sont tout à fait positives y compris d'ailleurs celles à qui on ne répond pas favorablement. Vous savez, nous connaissons les associations, et je leur ai d'ailleurs récemment dit lors la formation faite à leur égard, qu'afin de garantir par exemple 2 000 € de subvention annuelle, elles demandaient 2 300 €. Et lorsque nous leur disons que ce sera 2 000 € comme les années précédente, nous leur expliquons pourquoi.

Depuis que nous somme élus, nous avons mis des critères objectifs. Ces derniers sont basés sur le compte administratif des associations, la trésorerie, le bilan et les projets qu'elles ont. C'est à partir de là que l'on alloue les subventions. Ce n'est pas du « copinage », ou encore quelqu'un qui connait le Maire ou l'Élu. Ce sont des critères objectifs. Dès le vote de ces subventions, nous les mettrons sur le site internet par souci de transparence. Aujourd'hui, les associations peuvent même nous demander des comptes. Nous pouvons leur répondre avec des critères très objectifs et cela a été tout le travail fait par les élus. C'est tout ce que je voulais dire. Vous posez des questions légitimes. Il y a des explications objectives pour chaque hausse ou chaque baisse. Maintenant, si certains élus veulent la parole pour évoquer la façon dont ils ont mené le travail avec les associations, naturellement je les encourage à le faire. Marc VERNEY ?

Marc VERNEY

Je voudrais juste rapporter un fait. Si vous faites le calcul des subventions votées à l'ensemble des associations pour 1 171 000 € + le CCAS + la régie des transports + les coopératives scolaires, cela représente au total 1 500 000 €. Le produit fiscal payé par l'ensemble des Balmanais est de 5 400 000 €, c'est-à-dire que c'est près de 30 % de l'impôt prélevé qui sert à financer ce tissu associatif. Objectivement, je n'ai pas le sentiment que ce soient des miettes ou de l'austérité,

Monsieur ROBIC. Alors que tous les services ont fait des efforts, des économies, les associations ont été préservées. Je peux vous dire qu'au titre du budget, c'est extrêmement factuel avec 1 500 000 € de subventions aux associations et 5 400 000 € de produit fiscal. Les chiffres sont têtus. Je ne pense pas que l'on soit radin.

Marc VERNEY
Madame LAMANT ?

Sophie LAMANT
Pour Crescendo, c'est tout simple puisque c'est par rapport aux heures effectives facturées et effectuées à la Crèche Crescendo. Cela change tous les ans. En plus, cette association n'est pas Balmanaise. La présidente est Balmanaise et l'association est Toulousaine.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La subvention est en fonction du nombre d'enfants de Balma et du nombre d'heures réalisées et effectives pour ces enfants de Balma. C'est un calcul exclusivement mathématique qui donne le montant de la subvention.
Sur la MJC, il y a une diminution de la subvention car nous avons intégré en régie notamment l'animation « jeunes ». De ce fait, il y a eu un vase communicant, c'est-à-dire que la subvention attribuée à la MJC pour s'occuper des jeunes a été supprimée de ce chapitre des subventions et compensée. Mais quelque part, dans ce que vous a montré Marc VERNEY sur l'évolution des charges de personnel, elle est intégrée puisque nous avons pris deux personnes en régie pour compenser ce que nous avions dévolu jusqu'à présent à la MJC. Pour l'AVSB, il en est de même puisque 4 emplois ont été mutualisés et passés « ville de Balma ». Il y a donc une diminution de la subvention de l'AVSB mais on retrouve ces 4 emplois dans les charges qui concernent les charges de personnel de la ville. C'est la raison pour laquelle les charges de personnel ont augmenté. Nous avons réintégré en régie un certain nombre de missions que nous confions jusqu'à présent à la MJC ou à l'AVSB. Après, vous aviez des questions plus précises sur les associations. Je crois que les élus peuvent prendre la parole. Ensuite, ils seront disponibles pour vous répondre si vous avez des questions à poser sur des associations très précises car il s'avère qu'ils connaissent très bien leurs dossiers. Mais Monsieur ROBIC, la méconnaissance du fond des dossiers et des associations ne peut justifier l'agressivité et l'excès de vos propos.

Véronique VANTIN
Je ne peux pas laisser dire que le CCAS ne s'occupe pas suffisamment des personnes en difficulté. Je fais un très gros travail à ce niveau et j'en suis particulièrement fière et satisfaite. Par contre, je pense que nous avons une conception tout à fait différente de l'aide sociale. Il y a l'aide financière pure mais il y a aussi l'accompagnement et le suivi de ces personnes, et apparemment j'ai une vision plus globale. Il peut y avoir, vous le savez, différents cas et à chaque fois nous étudions les dossiers avec soin et nous prenons le temps de discuter, d'approfondir, d'échanger. Et à chaque fois, nous apportons une réponse personnalisée car chaque cas est unique et différent, bien entendu. Il peut s'agir parfois d'un accident de la vie ponctuel. Une aide financière est la bienvenue et peut faire sortir d'un gros embarras ces personnes qui pourront ensuite poursuivre leur vie et leurs projets sans problème. Parfois, nous avons à gérer des dossiers bien plus compliqués. Nous sommes en contact avec des personnes avec qui il faut apprendre à gérer un budget, qu'il faut soutenir et guider vers l'autonomie. Si on prend toujours un enfant dans les bras, il ne saura jamais marcher. Il ne faut pas les assister. Je suis catégoriquement contre le fait d'assister les gens. Il faut les aider, les soutenir, parfois cela prend du temps, de l'énergie mais je pense que c'est à cette seule condition que l'on arrive à un résultat concret et satisfaisant. Donc, pour ma part, donner pour satisfaire sa petite conscience, je ne suis pas du tout d'accord avec cela et ce n'est pas du tout aider. Pour moi, la prévention est primordiale. Il y a bien des situations catastrophiques qui sont évitées par la prévention et je ne peux pas juger juste d'un résultat par rapport à un bilan comptable. Pour moi, c'est bien plus que cela. Je tenais à vous le dire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vais aussi revenir sur les propos de Monsieur ROBIC quant aux subventions exceptionnelles. Le Trésorier payeur peut ou pas demander les pièces justificatives. Il s'avère que notre Trésorier payeur, pour le versement des subventions exceptionnelles, ne demandait pas de pièces justificatives et rien ne nous obligeait en ce sens à prendre des délibérations. Dans la délibération qui vous est

présentement proposée au point 17, Monsieur ROBIC, contrairement à ce que vous affirmez, il est écrit et je le lis « entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant des subventions de fonctionnement, hors exceptionnelles, versées aux associations et il est écrit très clairement noir sur blanc « les montants des subventions exceptionnelles à verser sous réserve de la réalisation effective des projets ». C'est écrit noir sur blanc. Nous verserons la subvention sous réserve de la réalisation effective des projets. Là-dessus, la réponse est très claire. Monsieur ROBIC ?

Jean-François ROBIC
Madame VANTIN, effectivement, je crois que nous n'avons pas la même conception des choses en matière d'aide sociale. Il ne s'agit pas d'aumône ou de soulager la conscience mais il s'agit d'aider les gens. Lorsque la population augmente à Balma, il nous semble normal d'envisager une hausse du budget consacré à l'aide sociale. Nous pourrions parler des moyens humains réduits au CCAS et là, je pense sincèrement, et je vous rejoins, il est important de prévenir et d'aider les gens au-delà de leur donner de l'argent mais il faut se doter de moyens à la hauteur. Merci Monsieur le Maire pour la réponse concernant la MJC et l'AVSB avec les transferts de personnel, c'est bien ce qu'il nous semblait. Ce qui est un peu dommage dans cette affaire, c'est qu'il y a une perte pour l'association en termes de maîtrise du projet. Elle se voit quelque part imposer par la ville des recrutements en interne aux services municipaux et non du personnel associatif. On peut le déplorer. Après, ce sont des différences de points de vue en termes de gouvernance des projets. La ville prend la main, un point c'est tout. Merci.

Sophie LAMANT
Nous travaillons en accord. Les 4 personnes recrutées étaient totalement d'accord. On leur pose la question. C'est notre but d'en faire profiter sur les postes principaux tout au long de l'année. Nous travaillons de plus en plus ensemble et cela se passe très bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Cela a effectivement pu faire peur à certains sans doute, et nous l'avions bien compris dans le rapport avec eux. C'était totalement faux. Aujourd'hui, c'est une association de parents comme elle l'était hier et ce sont les parents qui fixent avec la directrice la ligne de cette association. Nous n'intervenons absolument pas. Par contre, il y a un rapprochement beaucoup plus étroit entre la directrice de l'AVSB et les services du Pole Petite Enfance et Famille de la ville et nous ne pouvons que nous en féliciter. Maintenant, l'association a de lourdes difficultés de gestion puisqu'il y a un trou dans les finances laissé par l'ancienne équipe, ce qui n'est pas très agréable d'ailleurs. Ceci explique qu'en réserve, nous avons mis 35 000 € pour pouvoir aider l'association à combler ce trou. Monsieur AMINE-MOTILVA ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Je souhaitais juste préciser que sur le principe, naturellement nous voterons bien sur les subventions. Je voulais juste préciser que pour les membres de notre groupe, membres d'associations à titre individuels, ceux-ci s'abstiendront.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est une bonne démarche et j'encourage tout le monde à le faire. Je vous propose de vous indiquer, si vous êtes membres de bureaux d'associations, vos abstentions.

Christine BARBIER
Monsieur le Maire, juste avant que le sujet ne change, j'aurais aimé revenir sur les propos de Madame VANTIN, s'il vous plait ?
J'ai un peu de mal Madame VANTIN à saisir la cohérence que vous mettez entre vos propos qui soulignent l'importance que vous accordez à l'accompagnement qui est fait et auquel on souscrit totalement ; et votre action qui consiste à supprimer les postes de ces personnes, les conseillères en économie sociale et familiale qui justement sont là pour faire cet accompagnement au plus proche des personnes. Expliquez-moi comment on peut attacher de l'importance à cet accompagnement et supprimer les postes de ces personnes ?

Véronique VANTIN
Tout simplement en étant mieux organisés. Ce n'est pas parce qu'on est plus nombreux que l'on fait forcément un meilleur travail. Une réorganisation permet beaucoup plus d'efficacité.

Christine BARBIER
Elles fournissaient un travail minable. C'est ce que vous vouliez dire ?

Véronique VANTIN
Loin de là cette idée.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il faut quand même comprendre comment cela fonctionnait à Balma. Nous avons une Maison de la Solidarité qui étudie des dossiers d'aides aux personnes et qui nous les envoie. Jusqu'à présent, et depuis des années, nos conseillères en économie sociales et familiales refaisaient totalement l'instruction des dossiers. Un doublon était fait avec la Maison de la Solidarité. Nous avons des gens compétents à la Maison de la Solidarité. Lors de l'arrivée des dossiers, il est inutile de les retravailler bien que quelque fois il y ait des coquilles assez importantes, comme dernièrement et vous le savez. Mais lorsqu'ils arrivent, il n'y a pas besoin de les retravailler. Effectivement, il y avait bien plus qu'un double travail effectué. Nous avons un agent qui est parti et dès lors que nous avons pris la décision de faire confiance aux agents de la Maison de la Solidarité, nous avons eu moins de travail pour la conseillère en économie sociale et familiale qui reste ainsi que pour Madame VANTIN qui étudie maintenant les dossiers ; ce qui n'était pas forcément fait précédemment. En revanche, la conseillère en économie sociale et familiale que nous avons aujourd'hui est plutôt déployée dans ce que Madame VANTIN indiquait tout à l'heure, c'est-à-dire l'accompagnement au budget des familles. Il ne s'agit pas simplement d'être là pour donner de l'argent et faire passer un moment difficile. Il s'agit de s'interroger sur la raison pour laquelle les gens ont des difficultés et vous savez très bien que la conseillère en économie sociale et familiale le fait beaucoup plus depuis qu'on lui dit de faire un peu plus confiance et ne pas repartir à zéro sur les dossiers envoyés, notamment les dossiers CORAFIN de la Maison de la Solidarité. Cette nouvelle méthode mise en place a notamment généré des économies de personnel.

Christine BARBIER
Aujourd'hui, cette conseillère n'a plus le temps d'accompagner les gens. Elle passe beaucoup de temps sur les dossiers malgré les progrès faits et elle n'a plus le temps de faire son travail de terrain.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il faudra dire à la conseillère que la majorité a changé et qu'ici il y a un Maire, et si elle a un problème, elle doit venir voir le Maire qui est le responsable du CCAS. Je n'ai absolument pas été saisi comme j'ai pu l'être dans le passé dans certains services sur des difficultés avec les agents à traiter des taches, que nous avons d'ailleurs totalement résolues. Si elle a un problème, il faut qu'elle vienne me voir. Je ne peux pas apporter beaucoup de crédit à vos propos, vous m'en excuserez et vous me comprendrez, j'en suis certain. Monsieur LORRÉ ?

Jean-Pierre LORRÉ
J'aurais aimé prendre la parole s'il vous plait pour revenir sur la MJC et sur le fait que l'on constate une très forte diminution de la subvention réservée à la MJC. De 108 500 € l'an dernier, elle se trouve réduite cette année à 28 000 € + 1 800 € de subventions exceptionnelles. Une telle somme ne peut suffire à pérenniser l'emploi existant. Nous nous interrogeons donc sur le sens de cette décision bien entendu jamais discutée en commission. En cela nous avons l'habitude, et je ne vous répèterai pas ce que j'avais dit l'an dernier sur les réunions de la commission. Elle s'inscrit dans un phénomène rapporté par ailleurs de démantèlement des MJC dans les communes remportées par la Droite aux dernières municipales. Et c'est toujours la baisse des dotations de l'État qui justifie les choix. Taper sur le social et le culturel. Nous tenons à rappeler notre attachement à cette structure. La MJC remplit pleinement et depuis des années sa mission d'éducation populaire. Elle incarne le lien social et la convivialité si nécessaire au bien vivre ensemble de notre société.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il ne faut pas forcément comparer la baisse de la subvention de la MJC de la dernière année car l'année dernière, nous avons versé un reliquat de 35 000 € qui datait de l'année précédente suite à des comptes qui nous étaient parvenus tardivement. Ensuite, ce n'est certainement pas la baisse des dotations de l'État qui justifie le désengagement avec la MJC puisque je viens de vous indiquer que toutes les actions accomplies par la MJC sont désormais intégrées en régie. Ce n'est pas pour faire des économies. C'est simplement par rapport à un projet et à des difficultés intervenues au sein de la MJC et sur lesquelles je n'ai pas à revenir ; cela a été vu et négocié avec eux et nos services. Le désengagement de la MJC est dû au fait que nous avons réintégré en régie des actions que nous lui avions confiées précédemment. C'est un vase communicant. Je vous le disais tout à l'heure et nous le retrouvons dans d'autres chapitres. Ensuite, la MJC n'est pas du tout démantelée et poursuit ses actions artistiques et culturelles. Si nous avions vraiment voulu supprimer la MJC, comme vous l'avez dit et je vous invite à être attentif à ce que vous dîtes, et si nous voulions vraiment nuire à la MJC et supprimer des actions, nous pourrions effectivement le faire. Je vous le confirme, mais nous ne l'avons pas fait.

Jean-Pierre LORRÉ
C'est une menace ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, je vous dis qu'on ne l'a pas fait. Ne dîtes pas que l'on supprime des actions de la MJC, pour preuve dans l'agenda culturel paru, ce dernier comporte toutes les actions menées avec la MJC qui reste un partenaire fiable de la ville avec la différence qu'un certain nombre d'actions ont été réintégrées. C'est aussi simple que cela.
Je vous propose de passer au vote sur les subventions ?

Je demande aux membres des Bureaux des associations de bien vouloir s'abstenir :

- Madame Christine BARBIER : Association « Les vergers du petit pâtre ».
- Monsieur Jean-Pierre LORRE : association « vivr'à Vidailhan »
- Monsieur Olivier GOURICHON : « Comité des fêtes »
- Madame Anne MASSOL : « Comité des fêtes »
- Monsieur AIPAR : Association « Harmony »
- Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA : « Histoire vivante de Balma »
- Monsieur Bernard GODARD : « Comité des fêtes » - « Club des retraités de Lasbordes »
- Madame Sophie LAMANT : « Harmony »
- Monsieur Jean-François ROBIC : « Au cœur du Cyprié Village »
- Monsieur Michel BASELGA : « Histoire vivante de Balma » - « FNACA ».

Je mets donc aux voix les délibérations hormis pour les associations citées les membres qui s'abstiennent.

Les subventions aux associations sont approuvées à l'unanimité des voix.
(avec abstention des élus membres du bureau des associations)

Je vous remercie.

Nous avons achevé l'ordre du jour du Conseil Municipal.

État des Compétences déléguées au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez en annexe l'état des compétences déléguées. Appelle-t-elle de votre part des remarques ?

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

Signature d'un marché avec la société AIRRIA
Le 17 janvier 2017
- Pour l'acquisition de solutions numériques interactives et prestations de mise en œuvre pour les écoles de la Ville de Balma
- Le montant de la dépense à engager au titre de cet accord-cadre à bons de commande est de 180 000 € TTC maximum d'engagement annuel

Signature d'un marché avec la société « LES VOYAGES DUCLOS »
Le 20 janvier 2017
- dans le cadre de prestations de transports occasionnels de personnes en autocar pour les services de la ville de Balma
- Le montant de la dépense à engager est de 63 000 € HT maximum par an

Signature d'un marché avec la société SUBRA SAS
Le 10 février 2017

- Pour l'achat de produits d'entretien divers et plastiques ménagers
- le montant de la dépense à engager au titre de cet accord-cadre à bons de commandes est de 15 000 € TTC maximum d'engagement annuel

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

Signature d'avenants avec la société THOMAS & DANIZAN
- dans le cadre du marché de travaux pour la dépose et pose de portiques et de bornes anti-intrusion :

Le 17 janvier 2017
- l'Avenant n°2 a pour objet de porter le délai d'exécution des travaux de 16 à 17 semaines
- Sans incidence financière

Le 27 janvier 2017
- l'Avenant n°3 a pour objet une plus value pour terrassement supplémentaire et fourniture de béton sur les portiques Intermarché, Lagarde et cimetière ainsi que la modification massif portique DOJO
- le montant de la dépense à engager au titre de cet avenant est de 1 692 € TTC

Signature d'un marché avec la société APAVE
Le 18 janvier 2017
- Pour des prestations de contrôle technique des opérations de bâtiment et d'aménagement
- Le montant de la dépense à engager au titre de l'accord cadre à bons de commande est de 72 000 € TTC maximum d'engagement annuel

Signature d'un marché avec la société CARO TP
Le 21 février 2017
- Dans le cadre de travaux de rénovation, de restauration et de création de cheminements piétonniers, de cours d'écoles, de parkings et réseaux divers
- Le montant de la dépense à engager au titre de l'accord cadre à bons de commande est de 240 000 € TTC maximum d'engagement annuel

Signature de marchés avec les sociétés DECLIC et ANIMO CONCEPT
Le 22 février 2017
- dans le cadre de l'acquisition de mobilier urbain
- avec la société DECLIC pour le lot 1 – mobilier urbain
- pour un montant de 18 500 € HT
- avec la société ANIMO CONCEPT pour le lot 2 – propreté canine
- pour un montant de 14 000 € HT

Signature de marchés avec la société THOMAS & DANIZAN
Le 3 mars 2017
⇘ dans le cadre de travaux de remplacement d'un escalier béton par un escalier métallique au complexe sportif municipal
- pour le lot 1 – démolition – gros œuvre - métallerie
- pour un montant de 32 400 € TTC
- pour le lot 2 – carrelage
- pour un montant de 16 800 € TTC

Signature d'un marché avec la société BECS
Le 3 mars 2017
- pour des prestations de coordination des actions en matière de sécurité et de protection des travailleurs
- Le montant de la dépense à engager est de 20 000 € HT maximum d'engagement annuel

Signature d'un marché avec la société LACEMI ABENET
Le 3 mars 2017
- Pour des prestations de nettoyage de vitres des bâtiments communaux de la ville de BALMA
- Le montant de la dépense à engager est de 17 000 € HT maximum annuel

CULTURE

Signature d'une convention prestation de service avec l'association LONG AGE PRODUCTION
Le 17 février 2017
- pour la programmation de six concerts spectacles qui se dérouleront sur plusieurs sites communaux dont la nouvelle salle des fêtes, la salle des fêtes et le parc du bois de Lagarde, pour la saison culturelle 2017 de février à juillet 2017
- Le montant versé par la commune est de 7 091,50 € TTC

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous avons reçu deux vœux qui ont été déposés par le groupe Balmavenir.

Concernant le vœu ayant pour objet le respect des fondements de notre constitution, des valeurs de la république, l'année électorale majeure, etc, je vais vous laisser la présenter. Je vous dis d'ores et déjà qu'elle n'est pas recevable et qu'elle ne sera pas mise aux voix puisqu'elle ne traite pas des affaires de la commune et qu'elle fait état des leçons que nous donnerions aux Sénateurs, aux Députés, au Président de la République, etc. Même si c'est important, nous vous proposons un vœu amendé que nous allons vous distribuer et si vous le souhaitez, nous ferons une interruption de séance puisque je vais laisser Pierre-André POIRIER présenter le vœu. Nous avons-nous-même signé une charte de l'Élu et par ce vœu nous proposons aux Élus de l'opposition de bien vouloir signer également cette charte. Monsieur POIRIER ? Je vous laisse présenter le vœu que nous présentons au Conseil Municipal et qui vous est distribué.

Jean-François ROBIC
Excusez-moi Monsieur le Maire, nous nous ne comprenons pas. Nous avons présenté un vœu qui sera présenté en Conseil Municipal et amendé par vos soins, mais à quel moment ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vais inverser l'ordre. C'est effectivement plus logique. Vous allez le lire mais nous ne le mettrons pas aux voix car il s'agit d'un contexte qui dépasse notre collectivité.

Jean-François ROBIC
Merci Monsieur le Maire de donner la parole au groupe Balmavenir sur ce vœu que nous vous soumettons et qui contrairement à ce que vous dîtes est dans le même esprit que celui que vous nous présentez, à savoir concernant Balma.

Conseil municipal du 16 mars 2017

Vœu présenté par le groupe BalmAvenir

- Considérant que nous sommes attachés au respect des fondements de notre constitution et des valeurs de notre République,
- Considérant que nous sommes dans une année électorale majeure et que les périodes électorales sont l'occasion de débattre des questions relatives aux pratiques des élus et au respect d'une éthique en politique,
- Considérant qu'en tant qu'assemblée d'élus locaux, le Conseil municipal de Balma doit s'engager dans une démarche d'exemplarité et de transparence,
- Considérant la loi sur la transparence de la vie publique, adoptée en octobre 2013,
- Considérant la loi sur le statut de l'élu local, adoptée en mars 2015, qui prévoit l'institution d'une charte de l'élu local,

Le Conseil Municipal de Balma réuni dans sa séance plénière du 16 mars 2017, adopte le présent vœu :

Nous souhaitons rappeler aux candidats aux fonctions de Président de la République, de député et de sénateur que nous leur demandons le respect des principes suivants dans leurs futurs mandats : se mettre au service de l'intérêt général, respecter leurs engagements et faire preuve d'assiduité, garantir la transparence de leur patrimoine et de leurs actes, adopter une attitude exemplaire, rendre compte de leur action.

Nous allons travailler et adopter collectivement, puis soumettre à la signature individuelle de chaque conseiller municipal, dès 2017 et avant la fin de notre mandat, une charte de l'élu local.

Nous allons œuvrer collectivement, dès 2017 et avant la fin de notre mandat, à l'élaboration et à l'application d'un code de déontologie et d'un guide de bonnes pratiques, tant pour les élus que pour les agents municipaux, notamment dans le domaine de l'achat public.

Jean-François ROBIC
Je souhaiterais savoir en quoi ce vœu n'a pas de résonnance locale ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il fait état d'élections, de candidats aux fonctions de présidence de la République, il rappelle à des candidats de la présidence de la république, député et sénateurs de respecter des principes. Nous avons débattu avec le groupe majoritaire. Il a été convenu qu'en toute humilité, nous n'avions pas de choses particulières à demander aux candidats de la présidence de la République, Députés et Sénateurs quelle que soit leur étiquette politique. Nous sommes par contre très sensibles à votre souhait de transparence, d'implication concernant la vie publique, et c'est la raison pour laquelle votre vœu n'étant pas recevable, nous vous proposons maintenant le vœu présenté par Monsieur Pierre André POIRIER.

- ***Vœu présenté par la majorité municipale ayant pour objet la signature de la charte de l'élu local, de déontologie, de bonne conduite, de probité et de transparence par l'ensemble des élus du Conseil Municipal***

Ville de Balma
Conseil municipal
Séance du 16 mars 2017
Vœu déposé par les élus de la majorité municipale

La loi du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice du mandat des élus locaux, établit la création d'une charte de l'élu local.
Désormais, la loi prévoit que cette charte devra être lue lors de la prochaine réunion d'installation du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints.
A Balma, conformément aux engagements de campagne de la majorité municipale, dans une volonté de transparence et d'exemplarité, l'établissement d'une charte de l'élu avait été anticipée dès 2014.
Cette charte avait alors été unanimement signée par les conseillers municipaux de la majorité, son contenu est librement consultable sur le site internet de la ville de Balma.
Le conseil municipal de Balma, lors de la séance du 16 mars 2017, émet le vœu que cette charte de déontologie, de bonne conduite, de probité et de transparence soit signée par l'ensemble des élus de notre assemblée.

CHARTE DE L'ELU

Charte de déontologie, de bonne conduite, de probité et de transparence

Je suis un élu intègre :
Je fais de l'intérêt général ma priorité.
Pour l'ensemble de mes décisions, actions et interventions en tant qu'élu seul l'intérêt général prime.
Je suis loyal et intègre.
Je ne tire aucun intérêt personnel ou professionnel de mon mandat pour moi ou pour mes proches que l'avantage soit présent ou futur, même après cessations du mandat et fonction. Je refuse toute rétribution ou avantage émanant d'une personne physique ou morale qui me rendrait redevable. Les moyens en personnel et en matériel de la mairie, ainsi que les locaux mis à disposition, sont exclusivement réservés à l'accomplissement des tâches relatives à l'exercice du mandat.
Je fais preuve de probité.
Je défends l'équité dans l'accès de chacun aux services de la commune, par cela je refuse le clientélisme. Je m'abstiens de participer à un groupe de travail ou de voter une délibération qui pourrait avoir un lien direct ou indirect avec mes activités professionnelles.
Je suis un élu respectueux :
Je respecte et défends la dignité de chacun.
C'est avec dignité, probité, intégrité et dans le respect des valeurs républicaines que je défends mes concitoyens. Je respecte les principes constitutionnels de laïcité, d'égalité, de démocratie et de lutte contre les discriminations, et les défends.
Je veille au respect de Balma.
En tant que Balmanais je suis vigilant à la préservation de la commune, de son environnement et de son patrimoine. Cet engagement passe aussi par le respect des générations futures et donc par une utilisation rigoureuse de l'argent public.
Je respecte les engagements.
Je respecte les objectifs fixés et les engagements pris par le Maire et le Conseil municipal devant les Balmanais.
Je suis un élu à l'écoute :
Je suis à l'écoute de l'ensemble de mes concitoyens.
Dans leur diversité, sans distinction aucune, je suis à l'écoute de tous mes concitoyens, en m'appliquant le devoir de réserve qui prévaut et une neutralité sans faille.
Je favorise le dialogue.
Je favorise l'information grâce aux moyens de communication mis à ma disposition pour accroître le débat public dans un parfait souci de libre expression et engendrer une concertation avant la prise de décision. Cette volonté de favoriser les échanges s'applique aussi en direction des agents municipaux et des entreprises locales.
Je respecte la minorité municipale.
Je suis à l'écoute des suggestions de l'opposition municipale. Je l'informe clairement des délibérations qui seront proposées au Conseil municipal. Je l'associe aux travaux des différentes commissions municipales.
Je suis un élu favorisant la transparence :
Je suis membre à part entière du Conseil municipal.
Je représente la commune en conformité avec les orientations du Maire et du Conseil municipal. Je participe à la cohésion et au travail en commun de l'ensemble des élus, toujours à la recherche du consensus pour le bien communal.
Je communique sur les décisions municipales.
Je présente à mes concitoyens, de façon claire, complète et précise, les orientations prises par le Conseil municipal.
Je respecte la vie privée de mes concitoyens.

Je respecte la confidentialité des informations privées qui pourraient être portées à ma connaissance dans le cadre de ma fonction.
Je suis un élu actif et présent :
Je suis un élu au travail.
Je participe de façon active au travail municipal : travail préparatoire du Conseil municipal, participation aux commissions… Je me donne le temps nécessaire pour remplir à bien mes fonctions pour une réflexion et une action toujours au profit de Balma. Je m'appuie sur le travail du service relevant de mon champ de compétence tout en respectant le fonctionnement interne de la mairie.
Je suis un élu compétent.
Je me forme autant que nécessaire pour acquérir les compétences nouvelles utiles à la fonction qui m'est confiée pour œuvrer professionnellement pour la commune.
Je suis un élu de proximité.
Balmanais, je participe, autant que possible, aux manifestations de la commune et reste accessible à l'ensemble de mes concitoyens.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous remercie. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **Le vœu est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour la Majorité municipale et 4 voix pour le Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA)
  Le **Groupe « Balmavenir »** (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ) **ne prend pas part au vote**.

Je vous remercie.

Vœu présenté par le groupe BalmAvenir pour la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous nous avez envoyé un vœu qui est amendé par le vœu que nous propose le groupe majoritaire puisqu'en réalité, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est déjà en cours dans notre Ville, et nous vous avons proposé de l'amender dans le sens du vœu qui vous a été remis. Qui veut présenter votre vœu ? Madame RUFFIE.

Brigitte RUFIÉ

Mairie de Balma
Conseil municipal du 16 mars 2017
Vœu présenté par le groupe BalmAvenir

Considérant que la sécurité des Balmanais est essentielle et qu'il est de la responsabilité des élus de tout mettre en œuvre pour la garantir,
Considérant que Sécurité et Prévention sont indissociables
Considérant qu'il est urgent de mettre en place une véritable politique de prévention de proximité pour :
- Limiter le risque de dégradation du lien social
- Préserver la tranquillité des habitants
- Garantir le plein épanouissement de sa jeunesse dans le respect des règles de vie et de la loi
- Prévenir la délinquance

Le Conseil Municipal de Balma réuni dans sa séance plénière du 16 mars 2017, déclare par le présent vœu :
Son attachement à garantir la sécurité et la tranquillité des Balmanais en mettant en œuvre une politique de prévention à travers la création d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).
Complémentaire du conseil intercommunal CISPD de Toulouse Métropole le CLSPD est prévu par la loi et présidé par le Maire.

Cette instance composée de représentants du Préfet et du Procureur de la république réunit tous les partenaires locaux associés à la recherche de solutions de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous indiquez que le CLSPD a été lancé. Il l'a été concomitamment à l'audit sécurité qui nous a été remis par le référent sécurité, car pour déclencher le lancement du CLSPD, il fallait que nous ayons un audit sécurité et sûreté. Ce CLSPD, outil absolument nécessaire, n'a pas été mis en place depuis que la loi l'impose en 2007 ; donc nous avons du retard. Le référent sureté a été très étonné que nous n'ayons pas de CLSPD lorsqu'il nous a remis l'audit et lorsqu'il a discuté avec nous. Aussi, nous nous sommes engagés à le créer à partir de l'audit qu'il nous proposerait. Dans votre vœu, vous proposez de mettre en place et de créer un CLSPD. Ce dernier est en cours de création. Donc nous vous proposons de l'amender.

Brigitte RUFIÉ
Nous n'en n'avons pas été informés.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce dispositif nécessite une délibération en Conseil Municipal une fois qu'il est lancé et que l'on a les autorisations. Implicitement, cette création allait être présentée. La démarche était la suivante. Il faut un audit sureté, faire un courrier d'intention au Préfet et au Procureur de la République, chose que nous avons faite. A partir des retours, nous prendrons une délibération pour lancer le CLSPD. Je voulais simplement rajouter que ce dossier a pris un peu de retard en raison de l'absence de Henri VIDAL depuis un mois en raison de soucis de santé. Il renouera les liens avec le Référent à la Préfecture dès son retour pour poursuivre sa mise en place. La première réunion aura lieu dans le cours de l'année.

Brigitte RUFIÉ
Nous nous félicitons qu'un de nos vœux soit exaucés puisqu'effectivement les grands esprits se rencontrant, nous allons trouver un consensus.

- ***Vœu présenté par la Majorité municipale pour le soutien des initiatives qui sont prises en matière de sécurité et de prévention de la délinquance et soutenir la démarche volontaire pour la création du CLSPD***

Pierre-André POIRIER

Ville de Balma
Conseil municipal
Séance du 16 mars 2017
Vœu déposé par les élus de la majorité municipale
Créé par le décret du 17 juillet 2002, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants.
Dans le cadre de la politique volontariste de la ville de Balma, dans le domaine de la sécurisation des biens et des personnes, un audit a été réalisé, préalablement à la mise en place de la vidéo-protection sur le territoire de la commune.
Lors de la réalisation de cet audit, les services de l'Etat ont souligné l'absence de CLSPD sur la commune de Balma, alors que la loi avait rendu cette instance obligatoire depuis 2007. (Article 1 de la loi du 5 mars 2007)
Depuis lors, la municipalité a engagé les travaux préparatoires à la création de ce conseil auprès des services de l'Etat et de la Gendarmerie nationale. Cette première phase préalable devrait aboutir au lancement de cette instance à l'automne 2017, concomitamment à l'installation de la vidéo protection.
Présidé par le maire ou son représentant , le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance comprend notamment:
- le préfet, ou son représentant,
- le procureur de la République, ou son représentant,

- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- des représentants des services de l'État désignés par le préfet ;
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité , de l'aide aux victimes , du logement, des transports collectifs , de l'action sociale ou des activités économiques , désignés par le président du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

La composition du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est fixée par arrêté du maire.
Le CLSPD de Balma constituera le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire communal. Il permettra également un échange direct et régulier entre les partenaires concernés.
Par cette motion,
- Nous saluons l'ensemble des initiatives et décisions prises par la ville de Balma dans le domaine de la prévention des incivilités et de la délinquance et de la sécurisation des biens et des personnes : dispositif « Protection, participation citoyenne », augmentation des effectifs de la police municipale, armement des agents, amélioration des moyens d'exercice des missions des personnels, mise en œuvre prochaine de la vidéo protection,
- Nous proposons également de saluer et de soutenir unanimement la démarche volontaire entreprise par la ville de Balma visant à la mise en œuvre d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et d'ainsi se conformer aux dispositions de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

- *Interruption de 10 minutes de séance à la demande du groupe Balmavenir.*

Jean-François ROBIC
Nous estimons que notre vœu présenté dans les règles était donc recevable et nous souhaiterions qu'il soit mis au vote.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si vous refusez le nôtre, nous présentons les deux vœux.
Je mets donc au vote **le vœu du groupe Balmavenir** présenté par Monsieur ROBIC.
Je vous remercie. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **Le vœu est rejeté à la majorité avec 21 voix contre la Majorité municipale et 4 voix pour du Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA)

Je mets au vote **le vœu présenté par la majorité municipale** pour le soutien des initiatives prises en matière de sécurité et de prévention de la délinquance et également pour saluer et soutenir la démarche volontaire pour la création du CLSP. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **Le vœu est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour la majorité municipale et 4 voix pour le Groupe « Les Balmanais »** (Mr Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, Mr Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA)
  Le **Groupe « Balmavenir »** (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PRÉVEL, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ) **ne prend pas part au vote**.

Je vous en remercie.

Mes chers collègues, nous avons terminé l'ordre du jour du Conseil Municipal. Je clos la séance du Conseil Municipal, et je passe la parole à la salle.

Fin de la séance à 23 H 30.

Vincent TERRAIL-NOVÈS		*Sophie LAMANT*	
Michel BASELGA		*Véronique VANTIN*	
Valérie FLORENT		*Pierre-André POIRIER*	
Fabienne DARBIN-LANGE		*Marc VERNEY*	
Anne MASSOL		*Henri VIDAL*	
François GINESTE		*Fabien LEMAGNER*	
Olivier GOURICHON		*Virginie NOWAK*	
Stephan LA ROCCA		*Bernard GODARD*	
Lydie LENOBLE		*Marguerite BATUT*	
Corine RIBA		*Florence DUTERNE*	
Jean AIPAR		*Jean-Jacques CAPELLI*	
Corinne RIGOLE		*Myriam ADDI-DUPUY*	

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA		*Laurent MÉRIC*	
Christine BARBIER		*Jean-Pierre LORRÉ*	
Mathilde PRÉVEL		*Charles NIETO*	
Sylvie BAHUREL		*Jean-François ROBIC*	
Brigitte RUFIÉ			

Annexe au procès-verbal

Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 1

Objet : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique (PSU) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville de BALMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion que la Ville a signée avec l'État pour la période 2013-2017, la Caisse d'Allocations Familiales s'est engagée à poursuivre le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et à réduire les inégalités territoriales et sociales.
La CAF propose donc le renouvellement de ladite convention. Ce document définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique.
Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour la période 2017-2020 entre la Ville de Balma et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention d'objectifs et de financement PSU.

POINT 2

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : renforcement de l'éclairage des terrains de tennis extérieurs 1 et 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 23 décembre 2016 concernant le renforcement de l'éclairage des terrains de tennis extérieurs n° 1 et 2, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- ajout d'un projecteur supplémentaire de 1000W IM sur les 2 mâts situés au centre des courts.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

	TVA (récupérée par le SDEHG)	1 516 €
	Part SDEHG	3 500 €
	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 609 €
Total	9 625 €	

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve le projet présenté,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

POINT 3

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public rue du Maréchal de Pérignon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 23 décembre 2016 concernant la rénovation de l'éclairage public, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- dépose des 18 ensembles d'éclairage public de type bulles existants (12 en 70 W SHP et 6 en 100 W SHP),
- fourniture et pose de 18 ensembles de type décoratifs résidentiels équipés de lanternes à Leds (puissance comprise entre 30W et 40W), module bi-puissance, corps en aluminium, vasque plate en verre trempé, IP 66, température de couleur 3000° K, fixée sur un nuit en acier galvanisé, hauteur de feu environ, le tout avec teinte RAL 9010 (blanc).

La lanterne devra être éligible au certificat d'économie d'énergie de catégorie 1 et garantie intégralement (corps, bloc optiques appareillage électronique) durant 10 ans.
NOTA : le réseau souterrain pourra être conservé sous réserve d'un contrôle (l'isolement des câbles favorable).
Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

	TVA (récupérée par le SDEHG)	8 661 €
	Part SDEHG	32 000 €
	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	14 339 €
Total	55 000 €	

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve le projet présenté,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

POINT 4

Objet : Création d'un nouveau service« Excursions et Animations Seniors» et adoption de son règlement intérieur de fonctionnement

Chaque année, dans le cadre de sa politique d'animation à destination des seniors, la ville de Balma propose différentes activités destinées à créer du lien social et rompre l'isolement.
Cette année la ville souhaite la mise en place d'un nouveau service d'excursions journalières à vocation essentiellement culturelle. Ce service payant s'adressera en priorité aux Balmanais âgés de plus de 60 ans.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre en place cette nouvelle animation à destination des Seniors et d'adopter son règlement intérieur de fonctionnement tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à créer ce nouveau service intitulé « Excursions Seniors» et d'en adopter son règlement intérieur de fonctionnement.

POINT 5

Objet : Adoption des tarifs « Excursions et Animations Seniors» pour l'année 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants pour les animations et excursions proposées par la ville aux Seniors pour l'année 2017 :

Tarifs excursions seniors		
Date	**Destination**	**Tarif unique par personne (€)**
27.04.17	Penne d'Agenais	40 €
22.06.17	Giroussens	49 €
27.07.17	Collonges la Rouge	52 €
27.08.17	Luchon	57 €
21.09.17	Collioure	55 €
16.02.17	Montgaillard - ferme Lafitte	55 €

Tarifs animations seniors		
Date & lieu	**Thème**	**Tarif unique par personne (€)**
27.05.17 Auditorium	Spectacle fêtes des mères	10 €
23.11.17 Salle polyvalente	Repas italien dansant	38 €

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
• approuve ces tarifs pour l'année 2017.

POINT 6.A.

Objet : Salon des Arts – édition 2017 : demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le Pôle Culture/Animation Locale de la Ville de Balma organise la manifestation culturelle «32ème Salon des Arts de Balma» du 17 au 25 juin 2017.
Cette manifestation engendre de nombreux frais pour son organisation ; de ce fait, elle nécessite un soutien financier.
Dans le but de favoriser le développement de cette manifestation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- sollicite du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la subvention la plus élevée possible.

POINT 6.B.

Objet : Salon des Arts – édition 2017 : demande de subvention au Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le Pôle Culture/Animation Locale de la Ville de Balma organise la manifestation culturelle «32ème Salon des Arts de Balma» du 17 au 25 juin 2017.
Cette manifestation engendre de nombreux frais pour son organisation ; de ce fait, elle nécessite un soutien financier.
Dans le but de favoriser le développement de cette manifestation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- sollicite du Conseil Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée la subvention la plus élevée possible.

POINT 7

Objet : Salon des Arts – édition 2017 : adoption du nouveau règlement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'actuel règlement du Salon de Arts doit être modifié compte tenu de changements intervenant dans l'organisation de la manifestation. Il sera notamment demandé aux artistes de transmettre leurs œuvres sous un format numérique. Seront également acceptées les œuvres élaborées à partir des technologies liées au numérique. L'attribution du Prix du Public fera l'objet d'une nouvelle organisation.
Compte tenu de ces évolutions, Monsieur le Maire propose d'adopter un nouveau règlement.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- accepte la proposition de Monsieur le Maire.

POINT 8

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs - suite aux différents mouvements de personnel - en fermant les postes suivants :
- 1 poste d'attaché,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2° classe,
- 1 poste d'adjoint technique 1° classe,
- 2 postes d'adjoint technique 2° classe,
- 2 postes d'ATSEM 1° classe,
- 1 poste d'infirmière,
- 1 poste d'adjoint patrimoine 1° classe,
- 1 poste de brigadier chef principal.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la proposition de Monsieur le Maire.

POINT 9

Objet : Créations de postes

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer :
- **2 postes à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux**.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2017.

POINT 10

Objet : Approbation du compte administratif 2016 de la Régie des transports

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de *,*
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Vincent TERRAIL-NOVES, Maire,
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent

COMPTE REGIE DES TRANSPORTS 2016						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	42 581,79 €	42 581,79 €	0,00 €	0,00 €	42 581,79 €	42 581,79 €
Totaux	**42 581,79 €**	**42 581,79 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**42 581,79 €**	**42 581,79 €**
Résultats de clôture Restes à réaliser Totaux cumulés	42 581,79 €	**0,00 €** 42 581,79 €			42 581,79 €	**0,00 €** 42 581,79 €
Résultats définitifs		**0,00 €**				**0,00 €**

2°- constate la concordance des résultats tels que présentés ci-dessus avec ceux du compte de gestion ;
3°- arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

POINT 11

Objet : Approbation du compte administratif 2016 de la Ville

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de *,*
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Vincent TERRAIL-NOVES, Maire,
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
COMPTE VILLE 2016						
Résultats reportés		3 646 606,68 €		1 282 744,20 €	- €	4 929 350,88 €
Opérations de l'exercice	15 072 543,58 €	17 919 215,69 €	4 491 904,65 €	4 205 261,62 €	19 564 448,23 €	22 124 477,31 €
Totaux	15 072 543,58 €	21 565 822,37 €	4 491 904,65 €	5 488 005,82 €	19 564 448,23 €	27 053 828,19 €
Résultats de clôture de l'exercice		**6 493 278,79 €**		**996 101,17 €**		**7 489 379,96 €**
Restes à réaliser			545 898,92 €	76 300,00 €	20 110 347,15 €	27 130 128,19 €
Résultats définitifs		**6 493 278,79 €**	**5 037 803,57 €**	**5 564 305,82 €**	**20 110 347,15 €**	**27 130 128,19 €**

2°- constate la concordance des résultats tels que présentés ci-dessus avec ceux du compte de gestion établi par le
Receveur,
3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4°- arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus et qui seront repris au budget primitif 2017.

POINT 12

Objet : Affectation des résultats au Budget de la Ville 2017

Le compte administratif 2016 de la ville fait ressortir :
• *un excédent global de fonctionnement à affecter de 6 493 278.79 €.*
L'assemblée délibérante doit décider de l'affectation de ce résultat.
La section d'investissement fait ressortir :
• *un excédent de 996 101.17 €.*
D'autre part, les restes à réaliser en investissement représentent :
• dépenses : 545 898.92 €

• recettes : 76 300 €
• soit un déficit de financement des RAR de : 469 598.92 €
• soit un excédent global de la section d'investissement de 526 502.25 €.
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'affectation suivante :

• **le report en section de fonctionnement de 6 493 278.79 €.**

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
› donne son accord pour l'affectation des résultats, tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

POINT 13.A.

Objet : Aménagement de l'îlot Libération
Révision de l'autorisation de programme /crédit de paiement (AP/CP)

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière de pluri-annualité des investissements, deux techniques comptables peuvent être utilisées par les ordonnateurs :
› soit inscrire en année N la totalité de la dépense et reporter d'année en année la part non liquidée (restes à réaliser) ;
› soit établir dès le départ un échéancier de réalisation et inscrire chaque année la part qui sera mandatée ; cette technique est dite autorisation de programme/crédit de paiement ou AP/CP.
L'autorisation de programme constituant ainsi la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour un projet (soit le coût global du projet), les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être liquidées sur un exercice (l'échéancier de paiement).
Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Conseil Municipal approuvait la création d'une autorisation de programme/crédit de paiement relative à l'aménagement de l'îlot Libération, première phase du projet d'aménagement du Cœur de Ville.
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments du programme d'aménagement du Cœur de Ville. Par cette opération, il s'agit en effet d'assurer l'aménagement de la place de la Libération (voirie et création de commerces), la construction d'une salle des fêtes et de locaux associatifs dédiés à la musique.
La présente délibération vise à réviser tant l'autorisation de programme que les crédits de paiement.
– sur l'exercice 2016, 280 020.72 € ont été liquidés pour un montant de crédits ouverts de 435 000 €. Au total, 8 183 237.11 € ont été mandatés.
– l'autorisation de programme est révisée et passe de 8 337 000 € à 8 218 250 €.
– les crédits de paiement pour 2017 s'élèvent à 35 000 €.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
› de réviser l'autorisation de programme,
› d'arrêter le montant des crédits de paiement sur l'exercice 2017 qui sera repris au BP 2017.

POINT 13.B.

Objet : Valorisation du pôle culturel du centre ville
Révision d'une autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP)

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière de pluri-annualité des investissements, deux techniques comptables peuvent être utilisées par les ordonnateurs :
– soit inscrire en année N la totalité de la dépense et reporter d'année en année la part non liquidée (restes à réaliser) ;
– soit établir dès le départ un échéancier de réalisation et inscrire chaque année la part qui sera mandatée ; cette technique est dite autorisation de programme / crédit de paiement ou AP/CP.
L'autorisation de programme constituant ainsi la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour un projet (soit le coût global du projet), les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être liquidées sur un exercice (l'échéancier de paiement).
Par délibération en date du 7 avril 2016, le Conseil Municipal approuvait la création d'une autorisation de programme / crédit de paiement pour l'opération concernant la valorisation du pôle culturel du centre ville.
Le coût de l'opération était estimé à 4 500 000 € TTC.

La présente délibération vise à dresser le bilan des exercices antérieurs et à réviser le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement y afférents :

- Sur l'exercice 2016, 64 212.22 € ont été mandatés pour un montant de crédits ouverts de 500 000 €.
- L'autorisation de programme est inchangée et reste à 4 500 000 €.
- Les crédits de paiement pour 2017 s'élèvent à 2 523 595 €.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

✓ d'arrêter le montant des crédits de paiement sur l'exercice 2017 qui sera repris au BP 2017.

POINT 13.C.

Objet : Construction du groupe scolaire José Cabanis
Clôture de l'autorisation de programme / crédit de paiement

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière de pluri-annualité des investissements, deux techniques comptables peuvent être utilisées par les ordonnateurs :

• soit inscrire en année N la totalité de la dépense et reporter d'année en année la part non liquidée (restes à réaliser) ;

• soit établir dès le départ un échéancier de réalisation et inscrire chaque année la part qui sera mandatée ; cette technique est dite autorisation de programme / crédit de paiement ou AP/CP.

L'autorisation de programme constituant ainsi la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour un projet (soit le coût global du projet), les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être liquidées sur un exercice (l'échéancier de paiement).

Par délibération en date du 12 janvier 2012, le Conseil Municipal approuvait la création d'une autorisation de programme / crédit de paiement pour l'opération concernant la construction du groupe Scolaire José Cabanis.

Les dernières factures ayant été honorées et les dernières réserves levées, nous pouvons dresser le bilan de cette opération.

Depuis 2012, cette autorisation de programme a fait l'objet de révisions annuelles.

Le projet initial s'élevait à 9 400 000 € TTC. Il a été rajusté pour s'établir à 8 504 638 € TTC.

Au final, 8 300 171.70 € ont été mandatés au titre de ce projet.

La présente délibération vise à clôturer l'autorisation de programme / crédit de paiement pour l'opération concernant la construction du groupe scolaire José Cabanis.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

✓ d'approuver le bilan de clôture présenté,

✓ de clôturer l'autorisation de programme / crédit de paiement pour l'opération concernant la construction du groupe scolaire José Cabanis.

POINT 14

Objet : Vote des taux 2017

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux et ce conformément à la notification des bases fiscales par les services fiscaux, à travers la communication d'un état spécifique, dit Etat 1259.

Le produit fiscal attendu est de 5 471 146 €.

	Bases prévisionnelles 2017	**Taux 2017**	**Produit estimé**
Taxe d'habitation	31 494 503	7.43 %	2 340 042 €
Foncier bâti	27 907 508	10.96 %	3 058 663 €
Foncier non bâti	99 466	72.83 %	72 441 €
Total	**59 501 477**		**5 471 146 €**

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• vote les taux tels que présentés ci-dessus.

POINT 17

Objet : Vote des subventions aux associations pour l'année 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les subventions aux associations figurant en annexe du budget 2017 tel qu'exposé ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
6574	COMITE DES FETES	60 000,00
6574	AMICALE NATIONALE DES ANCIENS DU GRAND 14	200,00
6574	ASSOCIATION DES MEDAILLES MILITAIRES	150,00
6574	FNACA	300,00
6574	LE SOUVENIR FRANCAIS	250,00
6574	SECOURS POPULAIRE	4 200,00
6574	DONNEURS DE SANG BALMA ET PIN-BALMA	170,00
6574	L'ATELIER SONORE	2 000,00
6574	L'ATELIER SONORE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 000,00
6574	SALEM	300,00
6574	AMICALE PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE	500,00
6574	BRIDGE CLUB DE BALMA	500,00
6574	CLUB DE PECHE A LA MOUCHE DE BALMA	170,00
6574	CLUB DE SCRABBLE	250,00
6574	COUSETTES ET PETITES MAINS	250,00
6574	BALMA PATCHWORK	350,00
6574	PINCEAUX ET PORCELAINE	170,00
6574	VOYAGE AUTOUR DE L'ASSIETTE	170,00
6574	HISTOIRE VIVANTE DE BALMA	900,00
6574	ECPA (ECOUTER COMPRENDRE PARLER ANGLAIS)	170,00
6574	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE	600,00
6574	LE TEMPS D'UN CAFE	600,00
6574	MJC BALMA	28 000,00
6574	MJC BALMA - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 900,00
6574	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE BALMA	3 350,00
6574	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE BALMA - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	750,00
6574	AU CŒUR DU CYPRIE VILLAGE	250,00
6574	AU CŒUR DU CYPRIE VILLAGE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	250,00
6574	VIVR'A VIDAILHAN	250,00
6574	VIVR'A VIDAILHAN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	150,00
6574	LE VERGER DU PETIT PATRE	75,00
6574	ASSOCIATION PROTECTION CADRE DE VIE BALMANAIS	300,00
6574	CERCLE DE L'AMITIE	2 200,00
6574	CLUB DES RETRAITES DE LASBORDES	1 200,00
6574	FNATH	300,00
6574	LE NONCESSE	2 000,00
6574	LES AIGLES DE BALMA	500,00
6574	BALMA GYM AGRES	6 500,00
6574	BALMA OLYMPIQUE CYCLISME	250,00
6574	BALMA OLYMPIQUE RUGBY	65 000,00
6574	BALMA OLYMPIQUE RUGBY - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 000,00
6574	BALMA SAINT EXUPERY 31	8 500,00
6574	BALMA SAINT EXUPERY 31 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 500,00
6574	BALMA SPORTING CLUB	75 000,00
6574	BALMA VELO SPRINT	200,00
6574	BALMA VELO SPRINT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	200,00
6574	CLUB ATHLETIQUE BALMA	38 000,00
6574	CLUB ATHLETIQUE BALMA - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 000,00
6574	FITNESS ATTITUDE BALMA	500,00
6574	BALMA GYM SPORT SANTE	500,00
6574	BALMA ARC CLUB	6 500,00
6574	BALMA ARC CLUB - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 000,00
6574	CLUB NAUTIQUE BALMANAIS	4 000,00
6574	CLUB NAUTIQUE BALMANAIS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	800,00

6574	CYCLO RANDONNEURS BALMA	250,00
6574	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	28 000,00
6574	TENNIS CLUB DE BALMA	5 870,00
6574	TENNIS CLUB DE BALMA - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 300,00
6574	VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES	7 000,00
6574	ENTENTE BALMA TAC ESCRIME	200,00
6574	COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS	300,00
6574	LIGUE MIDI PYRENEES DE TENNIS	500,00
6574	ASSOCIATION MOUV'JEUNES	250,00
6574	LA BOULE BALMANAISE	1 720,00
6574	PETANQUE CLUB DE LASBORDES	670,00
6574	PETANQUE CLUB DE LASBORDES - SUBENTION EXCEPTIONNELLE	600,00
6574	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN ROSTAND	850,00
6574	AFAPE	6 000,00
6574	AVSB	424 493,00
6574	CRECHE AND DO	5 000,00
6574	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE JEAN ROSTAND	200,00
6574	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE J ROSTAND - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	650,00
6574	LA PLANETE BLEUE	141 395,00
6574	L'ART EN MOUVEMENT	300,00
6574	L'ART EN MOUVEMENT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	200,00
6574	ENSEMBLE VOCAL DE BALMA	300,00
6574	ENSEMBLE VOCAL DE BALMA - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	250,00
6574	LA GRAINERIE	13 500,00
6574	LA GRAINERIE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	9 000,00
6574	HARMONY	40 000,00
6574	LE LIEN	170,00
6574	VENT DE MOTS	250,00
6574	AIDE ET AMITIE	450,00
6574	LA SOURIS BALMANAISE	300,00
6574	CONNAISSANCE ET AMITIE	400,00
6574	APCB	115 814,00
6574	RESERVE SUBVENTIONS	40 000,00
Total 6574		**1 171 307,00**
657362	CCAS	285 000,00
Total 657362		**285 000,00**
65737	REGIE DES TRANSPORTS	42 750,00
Total 65737		**42 750,00**
657361	COOP SCOLAIRE GASTON BONHEUR MATERNELLE	2 506,00
657361	COOP SCOLAIRE GASTON BONHEUR ELEMENTAIRE	9 767,00
657361	COOP SCOLAIRE MARIE LAURENCIN MATERNELLE	2 646,00
657361	COOP SCOLAIRE MARIE LAURENCIN ELEMENTAIRE	11 885,00
657361	COOP SCOLAIRE SAINT EXUPERY MATERNELLE	1 805,00
657361	COOP SCOLAIRE SAINT EXUPERY ELEMENTAIRE	7 962,00
657361	COOP SCOLAIRE JOSE CABANIS MATERNELLE	2 288,00
657361	COOP SCOLAIRE JOSE CABANIS ELEMENTAIRE	7 108,00
Total 657361		**45 967,00**

Monsieur le Maire précise que les élus membres du bureau des associations n'ont pas pris part au vote.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- les montants des subventions de fonctionnement, hors exceptionnelles, versés aux associations,
- les montants des subventions exceptionnelles à verser sous réserve de la réalisation effective des projets.